

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE



La Conférence HABITAT III et le Nouveau programme pour les villes

La ville durable dans le monde, un enjeu pour la France



Les auteurs attestent qu'aucun des éléments de leurs activités passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction de ce rapport

Le présent rapport a été préparé par

Maryse Gautier, ingénieure générale des Ponts, des eaux et des forêts, (MEEM-MLHD/CGEDD) et Co-présidente du Comité préparatoire Habitat III, et coordonné par **Matthieu Floret**, politiste et urbaniste, chargé de mission auprès de la Co-présidence (MEEM-MLHD/OH/CCM/Habitat3).

Il a bénéficié des contributions de Samuel Ripoll, ingénieur des travaux publics (MEEM-MLHD/CGEDD) Yves-Laurent Sapoval, conseiller du directeur (MEEM-MLHD/DHUP) et Mireille Viora, administratrice civile hors classe (MEEM-MLHD/CGEDD). Ont également contribué Nathalie le Denmat (CGLU), Camille Le Jean (PFVT), Benoit Martimor-Assot (IRD), Dominique Martin-Ferrari (Association Métamorphoses Outremer), Maël Martinie (CODATU), Philippe Orliange (AFD). Le rapport a été relu par Julie Salagnac-Diop (MAEDI). Il a été mis en page par Marie-Hélène Bazin (MEEM-MLHD/CGEDD/MIGT Marseille).

Sommaire

Résumé.....	3
Avant propos.....	10
Introduction.....	11
1. Le cycle de préparation.....	13
1.1. Les notes thématiques.....	15
1.2. La Campagne urbaine mondiale et les Campus urbains.....	15
1.3. Les quatre réunions régionales.....	16
1.4. Les sept réunions thématiques.....	18
1.5. La deuxième session du Comité préparatoire.....	19
1.6. Les Documents de politique générale.....	20
1.7. L'avant-projet du document final de la conférence.....	20
2. La phase de négociation (mai-sept 2016).....	22
2.1. Les négociateurs.....	22
2.2. Les négociations intergouvernementales et auditions informelles.....	22
2.3. La troisième session du Comité préparatoire et la finalisation des négociations.....	23
2.4. Positionnements de la France et de l'Union européenne.....	25
2.4.1. Les trois pactes de la France.....	25
2.4.2. <i>La concertation au sein de l'Union européenne</i>	25
3. La conférence de Quito.....	27
3.1. L'événement international.....	27
3.2. Le document final de la Conférence : le Nouveau programme pour les villes.....	28
3.2.1. <i>Structure du NPV</i>	29
3.2.2. <i>Contenu du NPV</i>	29
3.3. Quelques messages issus de la Conférence.....	31
3.3.1. <i>Les Autorités locales à la table des négociations internationales</i>	31
3.3.2. <i>Suivi et évaluation du NPV</i>	32
3.3.3. <i>Le droit à la ville, une approche du développement urbain fondée sur les droits humains</i>	33
3.3.4. <i>Migrants et réfugiés</i>	33
3.4. Initiatives.....	34
3.4.1. <i>Alliance mondiale des bâtiments et de la construction</i>	34
3.4.2. <i>Réseau mondial des agences d'urbanisme</i>	35
3.4.3. <i>Observatoire mondial sur les finances locales</i>	36
3.4.4. <i>Programme international de coopération urbaine de l'Union européenne</i>	36
3.4.5. <i>Une initiative multi-partenaire pour promouvoir la mobilité urbaine soutenable</i>	37
3.5. La France à Quito.....	38
3.5.1. <i>La présence française</i>	38
3.5.2. <i>Les événements français dans la conférence</i>	39

3.5.3. <i>Les événements organisés par la France hors les murs</i>	40
4. L'après-Quito	43
4.1. Un calendrier de suivi par les Nations unies et les parties prenantes.....	43
4.2. Les programmes d'action de l'Union européenne.....	44
4.3. Un programme actif de la France sur le développement urbain durable.....	46
4.4. Une stratégie internationale de la France à définir.....	47
4.4.1. <i>Les leçons tirées du processus Habitat III</i>	48
4.4.2. <i>Recommandations</i>	49
Conclusion	52
Annexes	53
1. Lettre de mission	54
2. Liste des Notes Thématiques	58
3. Liste des Documents de Politique Générale	59
4. Positionnement et enjeux pour la France en 2016	61
5. Conclusions du Conseil de l'Union européenne	64
6. Discours de la cheffe de délégation pour la France du 17 octobre 2016	69
7. Liste de la délégation officielle – Note verbale	72
8. Glossaire des sigles et acronymes	74

Résumé

Dans un monde où l'accélération de la croissance urbaine continue à un rythme soutenu, près des deux tiers de la population mondiale sera citadine en 2050. Cette urbanisation aura un impact profond et durable sur les modes de vie des sociétés humaines. Les villes occupent 2 % des terres émergées, contribuent à hauteur de 70 % au PIB mondial, et elles émettent 70 % des gaz à effet de serre. En outre, deux milliards d'habitants vivront en 2030 dans des bidonvilles si aucun changement de politique n'intervient. Les défis en matière d'environnement, d'inégalités et de pauvreté sont immenses. Ils requièrent un changement de paradigme dans la façon dont est gérée la ville pour faire face à la ségrégation urbaine, la raréfaction des ressources, et la dégradation des sols.

Dès 1976, la communauté internationale, sous l'égide des Nations unies (NU), s'est réunie à Vancouver pour réfléchir aux questions liées à l'urbanisation. A cette date, la planète comptait 38 % d'urbains. Ces rencontres se sont poursuivies au rythme d'une fois tous les 20 ans. La rencontre d'Istanbul, Habitat II, en 1996, aussi appelée « Sommet des villes » a confirmé la nécessité de traiter les questions de logement, et elle a aussi souligné l'importance d'une bonne gouvernance, qui s'est accompagnée d'une structuration des acteurs non gouvernementaux, ainsi que celle des questions environnementales. La population urbaine représentait alors 45 % de la population mondiale. Aujourd'hui, au moment de la conférence Habitat III qui s'est tenue à Quito, Equateur, du 14 au 17 octobre 2016, les urbains représentent 54 % de la population du monde et l'urbanisation fait naître des défis qu'il est urgent de traiter.

Le cycle de préparation

La préparation de Habitat III s'est engagée en 2012 au sein des NU sur plusieurs fronts et s'est formalisée en 2014. Il a été demandé aux pays membres des NU de produire un rapport sur l'état de l'urbanisation dans leurs territoires respectifs depuis Habitat II et sur les enjeux pour les 20 prochaines années. La France a préparé ce rapport de façon participative, impliquant, outre les services de l'Etat, les acteurs de la ville réunis autour du Partenariat français pour les villes et territoires (PFVT). ONU Habitat a organisé des Forums urbains mondiaux, à Naples en 2012 et à Medellín en 2014, ainsi que de nombreuses actions de la Campagne urbaine mondiale. La France, très présente à ces forums, a par ailleurs organisé un campus urbain en janvier 2016 consacré à la planification stratégique.

L'organisation formelle s'est mise en place avec le premier comité préparatoire en septembre 2014 et la nomination d'un groupe de 10 pays constitués en Bureau, d'où ont été élus deux pays, la France et l'Equateur, chargés de co-présider la phase de préparation. Un secrétariat, placé sous la responsabilité du Secrétaire général des NU (SGNU), assistait le Bureau dans cette tâche. La France s'est organisée pour répondre à cette mission qui a été confiée à un membre du CGEDD, avec une équipe rapprochée du ministère du logement et de l'habitat durable (MLHD) et du MAEDI, et un groupe de travail rassemblant, outre les deux ministères, l'Agence française de développement (AFD), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le PFVT.

Les acteurs non gouvernementaux se sont aussi organisés au plan international pour contribuer à la phase de concertation de manière efficace. Les acteurs de la ville se sont rassemblés en un GAP (*General assembly of partners*, assemblée générale des partenaires) regroupant au sein de 17 collèges les différents groupes de

la société civile, du secteur privé et des professionnels. Les réseaux de ville se sont aussi organisés en créant un GTF (*Global task force*, Groupe de travail mondiale) rassemblant les grands réseaux mondiaux des villes. Ces deux groupes ont joué un rôle important dans la préparation de la conférence, dont le caractère participatif a été constamment rappelé.

Dès 2014, Bureau et Secrétariat ont engagé une collecte de données sur l'état de la ville durable, organisé des conférences pour écouter les partenaires et mis en place des groupes d'experts pour alimenter la réflexion sur les enjeux du développement urbain durable. Les agences des NU ont rassemblé des notes thématiques, appelées *Issue Papers*, sur les différentes composantes de la ville durable, détaillées en 22 thèmes. Ces notes résument de façon objective la situation des villes en termes quantitatifs et en analyse des enjeux. Un ensemble de onze conférences régionales et thématiques se sont déroulées entre septembre 2015 et avril 2016, organisées par la ville d'accueil et par le secrétariat Habitat III. Elles ont permis un dialogue ouvert et constructif de tous les acteurs de la ville sur d'une part la situation du développement urbain dans chaque région géographique, et d'autre part sur un certain nombre de thèmes identifiés comme des enjeux majeurs, notamment, les zones métropolitaines, les espaces publics, le financement des villes, les quartiers informels. Enfin, 200 experts provenant de toutes les régions du monde se sont réunis en 10 groupes de travail pour contribuer à la préparation de la conférence au travers de la production de documents de politique générale (*Policy Notes*). Tous ces documents de travail ont été publiés sur la page web d'Habitat III (habitat3.org) pour recueillir les commentaires. La France a fait paraître les siens, qui ont porté sur les *Issue Papers* en premier lieu puis sur des *Policy Notes*.

Le Bureau a élaboré une première version du document final qui a ensuite été proposée à la négociation entre les pays membres. La préparation de la déclaration finale s'est déroulée en deux étapes, la première étant confiée au Bureau pour la préparation d'un avant-projet (*Zero draft*) élaboré à partir de la collecte des informations, des analyses menées et des commentaires et notes reçus des différents partenaires. En deuxième étape, cette première version du document, publiée en mai 2016, a été présentée pour négociation aux Etats membres, avec pour objectif d'obtenir un accord sur un document lors du Troisième Comité préparatoire, le PrepCom 3 qui s'est tenu à Surabaya, Indonésie, en juillet 2017. Les négociations ont été menées par deux facilitateurs, les Philippines et le Mexique. Durant cette phase, les échanges avec les parties prenantes se sont poursuivis de façon régulière, notamment par l'organisation de journées de dialogues coordonnées avec les phases de négociation informelle à New York. Bien que la négociation ait progressé substantiellement durant le troisième comité préparatoire, elle n'a pas couvert la totalité des points de divergence et les Etats membres se sont réunis à nouveau en septembre pour conclure sur un texte définitif.

L'équipe française s'est mobilisée pour contribuer, au sein des Nations unies, aux négociations qui ont été formellement menées par le service diplomatique de l'UE au nom de l'ensemble des Etats membres de l'UE. Les 28 Etats membres ont construit une position commune, élaborant une réflexion collective sous forme de « Conclusion du Conseil » et réagissant de façon coordonnée sur les différentes versions du document. La France, dont l'équipe de négociation était menée par un responsable du MAEDI, a apporté une contribution active aux côtés des Allemands également très présents. Par ailleurs, la préparation d'Habitat III a été l'occasion pour les différents ministères français d'élaborer une position nationale sur les enjeux de la ville durable pour un développement innovant et dynamique, respectueux des humains et de l'environnement.

La Conférence de Quito

La conférence Habitat III a été un succès international, tant par les chiffres que par la qualité des événements. Elle a rassemblé 30 000 personnes dont 10 000 participants internationaux, représentant 167 pays. Les délégations comptaient plus de 2000 élus locaux et représentants des collectivités. Ce sont environ 1000 événements qui se sont succédé sur une semaine, avec une intensité particulière pendant les 4 jours de la conférence. La conférence, ouverte par le Président de l'Equateur, a constitué un moment culturel et politique d'importance majeure pour l'Equateur et la ville de Quito, qui ont organisé de nombreuses manifestations en marge des événements officiels. Parmi eux, le plus prestigieux a sans conteste été la Fête de la Lumière (*Fiesta de la luz*), organisée avec le concours de la ville de Lyon. Elle a embrasé les façades des bâtiments du centre historique et sublimé l'architecture hispanique de ce quartier classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Les représentants des Etats membres ont approuvé à l'unanimité le document final, le Nouveau programme pour les villes, NPV (*New urban agenda*), qui déroule une stratégie globale et universelle du développement urbain durable pour les 20 prochaines années. Il comprend un premier document, la « Déclaration de Quito », résumé politique de 4 pages sur les principes et engagements pris par les gouvernements. Le deuxième document, le « Plan de Quito » développe les engagements pris en identifiant d'une part les composantes d'une vision de la ville durable, et d'autre part les éléments de mise en œuvre qui donnent une certaine réalité à la vision. Enfin, un chapitre sur le « Suivi et évaluation » détaille les responsabilités de chacun dans les étapes futures.

Les grands enjeux du NPV

Le NPV propose une vision renouvelée de la ville durable et fixe les orientations guidant la planification, l'aménagement, et la gestion des villes pour les années futures. Il invite à contenir l'étalement urbain, souligne les bénéfices d'une certaine compacité et prône la réhabilitation des centres historiques. Il rappelle la nécessité d'une préservation des ressources naturelles et il adopte une approche résolument urbaine du défi climatique. Enfin, le document fait une place substantielle à une approche stratégique portant sur le logement et la mobilité, tous les deux vecteurs potentiels d'intégration sociale. Il y est souligné la complémentarité entre les zones urbaines et les territoires ruraux, qui permettent un développement économique cohérent et une sécurité alimentaire.

Se voulant programmatique, le NPV consacre ensuite une part importante aux conditions de mise en œuvre, en identifiant les trois réponses essentielles que sont la gouvernance, les outils de planification et le financement. En matière de gouvernance, le document souligne la nécessité d'une bonne coordination entre les différents niveaux de gouvernance, d'un cadre législatif et réglementaire pertinent pour les villes, et de la participation des citoyens aux décisions locales. La planification est ensuite considérée comme un outil de pilotage stratégique du développement urbain durable et elle permet d'intégrer dans la démarche stratégique les différents éléments que sont la gestion foncière, la réduction des risques, le logement et les infrastructures. Enfin, l'enjeu d'un financement pertinent des collectivités est reconnu à sa juste place, le document soulignant en première étape la nécessité pour les Etats et collectivités de recourir à leurs ressources endogènes et d'améliorer leur gestion financière avec l'appui de l'aide publique internationale avant de diversifier les ressources par notamment l'accès au marché financier. Des propositions innovantes de financement sont aussi proposées.

Le dernier chapitre du NPV est consacré au suivi et à l'évaluation. Le principe de mettre en place un système de suivi a été largement approuvé mais les conditions de ce suivi ont fait l'objet dans les négociations de nombreux débats. L'accord s'est fait sur la présentation par le SGNU du rapport de suivi devant l'AGNU tous les 4 ans et ce rapport contribuera au Forum politique de haut niveau (FPHN), qui est l'enceinte de suivi des ODD. Enfin, avant de définir le rôle exact de ONU Habitat dans les modalités de suivi, le SGNU réalisera une évaluation indépendante de son programme.

Les résultats de la conférence

Les participants à la conférence, qu'ils soient représentants des Etats ou des parties prenantes, ont orienté les débats et discussions sur les étapes futures et ils ont contribué par leurs propositions à enrichir les initiatives et innovations favorisant le développement durable des villes. Les Forums urbains mondiaux, dont le prochain se déroulera à Kuala Lumpur, Malaisie, en 2018, sont appelés à jouer un rôle désormais central dans le suivi de ces actions favorisant la mise en œuvre du NPV. Ces rencontres biennales pourront devenir des étapes importantes du suivi. Par ailleurs, le lien étroit établi entre le suivi d'Habitat III et les ODD en coordonnant les rapports auprès du FPHN contribuera aussi à maintenir une visibilité sur les engagements dans le temps.

Les réseaux de villes, très engagés pendant la préparation, ont tenu une place de premier ordre pendant la conférence également. Ils ont voulu ainsi faire savoir que la mise en œuvre d'Habitat III ne pourrait se faire sans leur contribution active. Ce message a été d'autant mieux reçu que tous les acteurs de la ville reconnaissent désormais le rôle central des décideurs locaux dans la mise en place d'un développement urbain harmonieux et pérenne. Néanmoins, aucune décision formelle n'a encore été prise en réponse à cette demande.

Parmi les nombreux thèmes présentés et discutés pendant la conférence, deux justifient une attention particulière, le droit à la ville et les migrants et réfugiés. Habitat II avait reconnu le droit au logement dans sa déclaration en 1996. Lors des débats de la préparation et des événements d'Habitat III, la question du droit à la ville a été portée par des réseaux sociaux mondiaux et par des pays, essentiellement d'Amérique latine. Ceux-ci, conscients d'un accroissement des disparités spatiales et d'une ségrégation sociale, ont voulu faire reconnaître ce concept dans le document final, malgré l'opposition ferme d'autres Etats membres devant le risque de l'apparition d'une nouvelle contrainte juridique. La rédaction finalement approuvée ouvre une porte à cette notion. Par ailleurs, la question des migrants et des réfugiés trouvait toute sa place à Quito dans un contexte de tensions fortes en Méditerranée et en Europe sur ce thème. Le NPV rappelle le contexte des droits de l'homme et reconnaît qu'il existe une dimension urbaine aux questions migratoires et que les villes ont la responsabilité d'apporter des services de base, des logements ou hébergements et des solutions d'intégration.

La France à Quito

La délégation officielle, menée par Madame la Ministre du logement et de l'habitat durable, comptait parmi les plus importantes avec environ 180 acteurs français de l'urbain. Les représentants officiels ont apporté leur participation à un ensemble de réunions de haut niveau, tables rondes, sessions spéciales, dialogues. Les événements portés par des représentants français, dans les différentes sessions parallèles, ont constitué une illustration de la diversité de la présence française et de son expérience, avec notamment la présentation des référentiels et labels de la ville durable, les démarches Eco quartiers et Eco cités.

« L'alliance mondiale des bâtiments et de la construction » lancée à la COP 21 et présentée à Quito porte des enjeux liés à l'accroissement durable du parc immobilier mondial. Une réflexion stratégique appropriée permettra de réduire la demande énergétique dans les nouvelles constructions et de limiter l'impact du changement climatique en anticipant les risques qui lui sont liés. Vingt-quatre Etats et 50 organisations nationales et internationales, réseaux de financeurs et professionnels sont déjà membres actifs de l'alliance, animée par le MEEM/DHUP.

La Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), assistée de l'IAU-IdF et de l'AFD, a lancé à Quito le réseau mondial des agences d'urbanisme, destiné à faciliter les échanges entre agences, développer les coopérations et accompagner la création de nouvelles agences. Onze pays ont signé la charte fondatrice à Quito.

La CGLU a proposé la mise en place d'un outil de suivi des finances locales qui fournira des informations sur les actions menées en faveur des finances locales et qui permettra de les ajuster le cas échéant. Dans le cadre de cet observatoire, l'OCDE et l'AFD ont réalisé une première étude sur 101 pays représentant 82 % de la population mondiale, portant sur les sources de revenus, les dépenses, la dette et la structure des collectivités locales.

Le Pavillon France, préparé et animé par le PFVT, a présenté ses actions autour du message « Mieux Vivre en Ville ». Il a bénéficié de la présentation de media issus de l'exposition « Mutations urbaines » de la Cité de la Villette. Pendant les 4 jours de la conférence, ce sont 26 ateliers et événements qui y ont été programmés sur des thèmes tels que les actions des villes pour le climat, le rôle de la maîtrise d'ouvrage et la délégation de service public dans les actions climat, ainsi qu'un simulateur pour la planification urbaine.

D'autres institutions françaises ont marqué de leur présence la conférence de Quito. En complément de ses interventions et initiatives sur le Pavillon France et dans des événements parallèles, l'AFD a créé son espace propre en dehors du site officiel, lieu d'échanges et de présentation d'expositions. L'Alliance française a accueilli une association, Métamorphoses Outremer, qui y a présenté une exposition autour des constructions en bois dans la tradition amazonienne, la construction bioclimatique en Guyane et qui y a créé un lieu d'information destiné aux jeunes sur l'historique des conférences Habitat. L'Institut de recherche pour le développement enfin a organisé une exposition photographique à l'aéroport de Quito par lequel ont transité plus de 20 000 personnes pendant la conférence.

L'après-Quito

Les activités de suivi de la conférence Habitat III sont nombreuses et se distribuent entre plusieurs niveaux, le suivi par les Nations Unies, les activités engagées par l'Union européenne et celles qui sont sous la responsabilité des gouvernements. Pour la France, ce suivi se situe aux échelles nationale, européenne et onusienne.

Conformément aux décisions figurant dans le NPV, le suivi et l'évaluation des actions de mise en œuvre s'articuleront avec le mécanisme de suivi et d'évaluation des ODD et la présentation d'un rapport au FPHN, chaque année pour son volet technique et tous les 4 ans pour son volet ministériel. Le rôle d'ONU Habitat dans ces actions de suivi sera défini à la suite de la phase d'évaluation qui se déroulera en 2017 sous la responsabilité du SGNU, et qui sera présentée à la 72^e session de l'AGNU, à partir de septembre 2017.

En complément des actions formelles, les parties prenantes se sont aussi

mobilisées pour contribuer à ce suivi. Les Forums urbains mondiaux sont appelés à se consacrer au suivi des actions de mise en œuvre d'Habitat III, à commencer par le prochain forum qui se tiendra en 2018 à Kuala Lumpur, Malaisie. Les rencontres « Climate Chance » à l'initiative d'acteurs français de la ville sont orientées sur le rôle des villes, des réseaux et des parties prenantes dans la réduction des impacts du changement climatique. La décision ayant été prise de pérenniser ces rencontres, la réunion de Nantes en 2016 sera suivie d'une nouvelle réunion à Agadir, Maroc, en septembre 2017. Les rencontres « Cities for Life », lancées en 2015 par le maire de Medellín, ont pour objectif de mettre en avant les initiatives liées à l'inclusion sociale et à l'innovation. La deuxième rencontre à l'initiative de la maire de Paris s'est tenue en novembre 2016 et elle a rassemblé des représentants de près d'une centaine de villes de tous les pays, des partenaires du secteur privé et d'autres institutions. Ces initiatives sont indépendantes du suivi proposé par les NU mais elles sont appelées à jouer un rôle substantiel dans le suivi d'Habitat III.

L'Union européenne (UE) a identifié trois domaines au travers desquels elle peut renforcer le développement des villes : adapter la réglementation européenne afin d'assurer une prise en compte de la dimension urbaine ; faciliter l'accès des villes aux fonds européens ; renforcer l'échange de connaissance entre villes. L'UE a en outre défini un agenda urbain pour la première fois de son histoire et son application recoupe très largement la mise en œuvre d'Habitat III. Enfin, l'UE lance le programme de Coopération urbaine internationale, destiné à favoriser la coopération entre villes de l'UE et celles d'autres régions, l'Asie et l'Amérique latine étant identifiées en priorité. Ce programme se fonde sur les succès du programme intra-européen Urbact.

La France a pour sa part engagé de nombreuses actions contribuant à renforcer le développement urbain durable aussi bien sur son territoire qu'à l'international et elle doit poursuivre la démarche de coordination engagée. En effet, ces actions ne reflètent pas encore une stratégie coordonnée entre tous les acteurs qui y contribuent souvent de façon indépendante et souvent selon leurs propres priorités. La préparation d'Habitat III a pourtant engagé une dynamique d'échanges et de dialogue intense entre les différents ministères impliqués, à commencer par le MEEM/MLHD et le MAEDI, auxquels se sont joints les grands opérateurs que sont l'AFD et Expertise France. Cette coordination interne, alliée à un rôle dans la préparation de la conférence a contribué à faire reconnaître le rôle de la France sur ce domaine à l'international.

Il semble nécessaire de bâtir sur ces succès et de pérenniser une organisation interministérielle et partenariale pour les actions de mise en œuvre et de suivi. La dynamique impulsée a abouti à la production d'une note stratégique interministérielle sur le développement urbain durable ; elle a permis un investissement coordonné de la France auprès des NU (H III et ODD, COP 21 dans leurs liens avec la ville), une présence active auprès de l'UE dans le développement d'une stratégie de la ville. Elle doit être confirmée par des engagements qui faciliteront la coordination entre acteurs, amélioreront la communication des innovations et initiatives, et feront bénéficier des expériences étrangères les projets et programmes français.

Les recommandations proposées ici ont pour objectif de maintenir l'élan et le dynamisme créés autour d'Habitat III :

<p><i>1. Clarifier les priorités du MEEM et du MLHD sur le développement urbain durable, développer un programme sur la ville durable à l'international et renforcer l'organisation interne ;</i></p>

2. Définir une stratégie interministérielle sur le développement urbain durable à l'international ;

3. Institutionnaliser au sein du MEEM et du MLHD la fonction du développement urbain à l'international dans la nouvelle mission internationale pour la ville durable, en en précisant le rôle, les attributions et les objectifs ;

4. Identifier les responsabilités au sein du MEEM/MLHD pour le suivi des Objectifs de développement durable (ODD) sur la ville ;

5. Renforcer le lien avec les acteurs non gouvernementaux sur la ville en clarifiant le rôle du Partenariat français villes et territoires et des autres institutions, telles VIVAPOLIS, et l'Institut de la ville durable.

Avant propos

Ce rapport a pour objectif de rendre compte de la préparation et du déroulement de la troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable qui s'est tenue à Quito en Équateur du 17 au 20 octobre 2016. Il résume les enjeux posés par la ville durable en France et au niveau international, rassemble quelques initiatives parmi les plus notables présentées à Quito par la France et propose les étapes d'une action future.

La France a été nommée Co-présidente du Comité préparatoire d'Habitat III en septembre 2014 et à ce titre a joué un rôle intense et soutenu durant les deux années de la préparation. Elle a en outre assuré une forte présence à Quito au travers de la délégation officielle et des acteurs urbains français.

Le présent rapport se compose d'une introduction plaçant la Conférence dans son contexte, d'une première partie décrivant la phase de préparation puis des négociations, d'une seconde partie exposant l'événement international et ses points forts et de la dernière partie ouvrant sur l'après-Quito.

Introduction

L'urbanisation de la planète

L'urbanisation planétaire est un des phénomènes majeurs de notre temps, transformant profondément et durablement l'ensemble des sociétés humaines. Alors qu'en 1950, 30 % de la population mondiale, soit 746 millions de personnes, très majoritairement en Europe et en Amérique du Nord, est dite urbaine, celle-ci est de 54 % en 2014, soit 3,9 milliards de personnes, majoritairement en Asie. Les estimations pour 2050 prévoient que 66 % de la population mondiale sera urbaine, soit environ 2,5 milliards de personnes en plus qui auront migré ou seront nées dans les centres urbains en à peine plus de trois décennies, atteignant un total de 6,3 milliards de personnes. Jusqu'au milieu du siècle, 90 % de la croissance urbaine mondiale aura lieu en Asie et en Afrique, pour moitié dans des villes de moins de 500 000 habitants. L'Inde, la Chine et le Nigeria concentrent à eux seuls 37 % de cette croissance, ajoutant respectivement 404, 292 et 212 millions de citoyens.

Cependant, la maîtrise de l'urbanisation rapide de la planète n'est pas encore devenue un enjeu de politique internationale à la hauteur des défis. Aujourd'hui, les espaces urbanisés occupent 2 % des terres émergées, mais représentent 70 % du PIB, plus de 60 % de la consommation énergétique, 70 % des émissions de GES et 70 % des déchets. En outre, selon l'ONU, deux milliards d'êtres humains vivront dans des bidonvilles en 2030 si aucun changement dans les politiques n'intervient d'ici là. Face à l'augmentation des inégalités et de la ségrégation ainsi qu'aux menaces sur la biodiversité, la dégradation des sols, de l'air et de l'eau, l'épuisement des ressources et le changement climatique, l'homme doit changer de mode d'urbanisation et de mode de vie urbain, qui aujourd'hui consomme par an plus de ressources que la planète ne peut en produire dans le même temps.

Face à ces défis, les enjeux du changement de paradigme urbain sont immenses : (i) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion urbaine, qui se manifestent par la persistance des bidonvilles et la précarisation de larges groupes de populations ; (ii) la réalisation de modes de développement soutenable, alliant écologie et économie et permettant la prospérité des sociétés humaines sans mettre en péril les conditions de vie des générations futures ; (iii) l'atténuation des causes du changement climatique et l'adaptation à ses effets ; (iv) la gouvernance, incluant participation, partenariat et décentralisation ; (v) les moyens de mise en œuvre, incluant financement, capacités technique et administrative, et législation ; et (vi) le suivi et l'évaluation, incluant capacités de collecte de données et d'analyse.

Le cycle des conférences HABITAT

S'inscrivant dans la suite de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972 à Stockholm, la communauté internationale se réunit pour la première fois sous l'égide de l'ONU à Vancouver en 1976 pour traiter de l'urbanisation rapide. La planète comptait alors un peu plus de 4 milliards d'habitants, dont 38 % d'urbains. La conférence des Nations unies sur les établissements humains, dite « Habitat », visait alors à tirer la sonnette d'alarme face à la croissance anarchique de nombreuses villes et en particulier aux problèmes de logement dans les bidonvilles. La Déclaration de Vancouver, adoptée à l'issue de la conférence, a érigé ainsi pour la première fois l'accès à un logement adéquat comme un droit humain fondamental. Parmi les

aboutissements notables de cette conférence, on peut également souligner la création en 1978 du Centre des Nations unies pour les Etablissements Humains, qui deviendra en 2002 le programme ONU-Habitat.

Vingt ans plus tard, la seconde conférence des Nations unies sur les établissements humains est convoquée à Istanbul. Aussi appelée Habitat II ou « Sommet des villes », faisant suite au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la Conférence donnera lieu à une déclaration ainsi qu'à un plan d'action intitulé « Programme pour l'habitat ». En 1996, la terre compte 5,8 milliards d'habitants dont 45 % d'urbains. L'importance donnée au thème de la gouvernance et en particulier la reconnaissance des autorités locales comme acteurs clefs du développement urbain constitue la principale avancée du sommet. Cela s'est accompagné d'un mouvement de structuration de ces acteurs sur la scène internationale, avec la tenue de la première Assemblée Mondiale des Villes et des Autorités Locales (AMVAL) quelques jours avant le sommet d'Istanbul. Habitat II a également mis l'accent sur l'importance des politiques urbaines face aux problématiques environnementales, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, les déchets, et les risques sanitaires. Il est en revanche reproché à cette Conférence de n'avoir pas envisagé de dispositifs de suivi et d'évaluation consistants. En effet, la seule action prévue à cet effet a été la tenue extraordinaire en 2001 d'une assemblée générale des Nations unies dédiée aux suites d'Habitat II, aussi appelée « Istanbul+5 ». Il a également été noté une très faible représentation politique de haut niveau lors du sommet.

La France a activement participé à Habitat II. La délégation officielle, conduite par Georges Cavallier (Ingénieur des Ponts et Chaussées), y a âprement défendu la réaffirmation du droit à un logement adéquat et l'importance de fonder le développement urbain sur des partenariats associant l'État, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Pendant la manifestation, le consulat de France a organisé les « Entretiens de Taksim » qui ont permis aux acteurs français mais aussi étrangers de se retrouver en parallèle du sommet officiel pour échanger sur différents thèmes. Il faut ici également souligner la forte participation à Istanbul d'acteurs français issus de la société civile, en particulier des élus, des chercheurs et des représentants associatifs.

1. Le cycle de préparation

Les Nations unies ont engagé la préparation de la conférence Habitat III par une phase de consultation et d'appel à contribution entre 2012 et 2014. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a demandé aux États membres de préparer des rapports nationaux établissant une évaluation des actions menées depuis Habitat II et identifiant les principaux enjeux et défis pour la ville dans les prochaines années afin de définir les tendances émergentes et la vision du développement urbain durable. Les organisations régionales des Nations unies se sont engagées à rassembler les données des rapports nationaux pour établir des rapports régionaux, devant être ensuite synthétisés sous forme d'un rapport global sur la situation de la ville dans le monde.

Le rapport France a été préparé par une équipe interministérielle sous la responsabilité de Jérôme Masclaux (MEEM/MLHD/DHUP) et Maryse Gautier (MEEM-MLHD/CGEDD). Outre le MEEM et le MLHD, ce sont les ministères des affaires étrangères et de la ville qui y ont contribué. Le ministère de l'intérieur a aussi été sollicité. Enfin, le document a été enrichi d'une consultation et des contributions des partenaires de l'urbain, coordonnés par le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT, plateforme copilotée par les ministères des affaires étrangères, du logement, et de l'environnement, rassemblant l'ensemble des acteurs français de l'urbain à l'international). Les membres du PFVT, organisés en sept collèges d'acteurs (administrations, établissements publics, collectivités territoriales et association d'élus, fédérations et professionnels de l'urbain, organisations de la société civile, secteur privé et organismes de recherche et de formation), ont amendé le document qui a été finalisé en septembre 2015. Les contributeurs ont souligné l'intérêt d'un tel document qui, pour la première fois, rassemble une analyse des progrès réalisés dans les différents domaines constituant l'espace urbain et couvrant plusieurs ministères, identifie les innovations et anticipe les défis à venir.

Par ailleurs, les différentes agences des Nations unies ont engagé des actions pour contribuer à la préparation de la conférence. ONU Habitat a organisé des Forums urbains mondiaux à Naples (2012) et à Medellín (2014) et organisé des événements au titre de la Campagne urbaine mondiale pour aider à la réflexion. En France, dans le cadre de cette dernière, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) en partenariat avec le PFVT et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF) a organisé en janvier 2016 un Campus urbain consacré à la planification stratégique.

L'organisation formelle de la conférence a été placée sous la responsabilité politique d'un Comité préparatoire rassemblant les États membres de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Celui-ci a désigné un Bureau chargé de mener les activités préparatoires et de répondre à deux objectifs : (i) une prise de décision sur l'organisation de la Conférence, et, par voie de conséquence, de toutes les étapes intermédiaires de la préparation ; et (ii) la préparation de l'avant-projet de document final (*Zero Draft*), préalable à la phase de négociation. Le Bureau était composé de dix pays représentatifs des régions du monde : Equateur et Chili (groupe Amérique latine et Caraïbes), Sénégal et Tchad (groupe Afrique), Indonésie et Emirats Arabes Unis (groupe Asie), Hongrie, remplacée en décembre 2014 par la Slovaquie, et République tchèque (groupe Europe de l'Est), et enfin France et Allemagne (groupe Europe de l'Ouest et autres pays).

Un Secrétaire général de la Conférence a été nommé par l'AGNU en la personne du Directeur exécutif d'ONU-Habitat. Placé sous l'autorité de ce secrétaire général mais indépendant géographiquement et institutionnellement du Programme ONU-habitat siégeant à Nairobi, un secrétariat Habitat III a été créé pour apporter un soutien logistique au Comité préparatoire et à son Bureau. En outre, la préparation s'est orientée vers une participation active des autorités locales et des autres parties prenantes aux activités préparatoires et à la Conférence elle-même.

La phase préparatoire d'Habitat III (2014-2016) s'est donc engagée avec la première session du Comité préparatoire (PrepCom1) en septembre 2014 à New York, durant laquelle ses deux Co-présidents ont été élus pour la durée de la phase préparatoire : l'Equateur, représenté par Diego Aulestia, Ministre équatorien du Développement urbain et du Logement, qui sera remplacé en avril 2015 par Maria De los Angeles Duarte, et la France, représentée par Maryse Gautier, Ingénieure générale des Ponts, des Eaux et des Forêts ([voir lettre de mission annexe 1](#)). Le Bureau, sous la direction de ses deux Co-présidents et avec l'assistance du Secrétariat, s'est réuni à la fréquence d'une réunion par mois, et, pendant les sessions du Comité préparatoire et autres réunions formelles, sur une fréquence quotidienne.

L'équipe française chargée avec la Co-présidente de suivre la préparation était composée de représentants du MLHD/MEEM (DHUP) et du MAEDI (DDD/GOUV et NUOI/EB), équipe renforcée à partir de décembre 2015 d'un Représentant spécial du MAEDI, responsable des négociations pour la France, Henry de Cazotte, d'un chargé de mission contractuel et, à partir de 2016, d'agents du CGEDD. Durant toute la phase de la préparation, et sur une fréquence mensuelle ajustée à celle du Bureau, se réunissait au même rythme à Paris un groupe de travail qui était informé régulièrement des progressions de la préparation internationale et qui pouvait ainsi en informer les différentes parties impliquées : la DAEI, la DHUP, le CGDD, le CGET, le MAEDI, l'AFD et le PFVT. Ce groupe de travail contribuait également aux réactions du gouvernement sur les différentes étapes de la préparation. Un compte twitter (@Habitat_France) a également été créé pour communiquer sur l'avancée de la préparation de la Conférence

La phase de consultation s'est organisée avec l'objectif premier de créer de nombreuses opportunités de débats entre les États membres, d'ouvrir les échanges avec tous les partenaires de la ville, des réseaux de villes aux associations représentant les acteurs de la ville, y compris les agences des Nations unies. Les documents de travail et de politique générale, les réunions régionales et thématiques, toutes les actions de la Campagne urbaine mondiale sont des illustrations d'une ouverture aux partenaires de la ville, d'un dialogue ouvert et constructif sur la vision de la ville durable, sur les initiatives et sur les défis à venir.

La concertation avec les parties prenantes s'est trouvée grandement facilitée par leur organisation et leur regroupement. En effet, les réseaux de ville mondiaux ont pris la décision de se regrouper au sein de la *Global Task Force* (GTF, groupe de travail international), donnant un poids accru à leur message. Les réseaux ICLEI, CGLU, C40, Metropolis, en sont membres actifs et la CGLU en assure le secrétariat. De la même façon, les associations concernées par les questions sur la ville se sont rassemblées en seize groupes, formant l'assemblée générale des partenaires (*General Assembly of Partners*, GAP). On y retrouve notamment le groupe des habitants (*grassroot*), ceux du secteur privé, des professionnels de la ville, des populations vulnérables, des agriculteurs, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, et également le groupe des parlementaires et celui des villes. GAP et GTF ont accompagné le Bureau et le Secrétariat d'Habitat III tout au long du processus sur la base d'un échange continu, riche et ouvert.

Sur la période 2014-2016, le Secrétariat et le Bureau ont coordonné la production de notes de travail sur la ville (*Issue Papers*), de documents de politique générale (*Policy Notes*), et ont contribué et participé à de nombreux événements préparatoires, notamment les Conférences régionales et thématiques et la Campagne urbaine mondiale.

1.1. Les notes thématiques

Les agences des Nations unies ont préparé des notes thématiques, les *Issue Papers*, sur vingt-deux thèmes identifiés par le Bureau, précisant pour chacun d'entre eux les chiffres clés, les enjeux et les facteurs de changement.

Ces notes ont été produites par les experts des agences des Nations unies et classées en six domaines : cohésion sociale et équité, cadres urbains, aménagement et urbanisme, économie urbaine, écologie et environnement urbain, logement et services essentiels (cf [annexe 2](#)). Le choix des domaines et des thématiques, longuement discutés, affichait dès cette étape l'importance de la cohésion sociale et notamment de l'accueil des migrants, de l'existence de règles nationales permettant à la ville de fonctionner, des critères d'attractivité économique, d'environnement et de services urbains. En revanche et après débats entre les dix pays du Bureau, les critères liés au changement climatique ont été considérés comme un des composants de la ville écologique et résiliente et non comme un sujet à part entière.

Selon le processus d'ouverture voulu par les Nations unies, les notes thématiques ont été publiées en juin 2015 sur le site internet de la Conférence afin de recueillir les commentaires des gouvernements nationaux et des partenaires de la ville. La France a publié ses commentaires en juillet 2015, à partir des retours des administrations du MLETR, du MEDDE et du MAEDI, en consultation avec les partenaires de l'urbain à l'international rassemblés par le PFVT.

1.2. La Campagne urbaine mondiale et les Campus urbains

ONU-Habitat a mis en place une plateforme partenariale appelée la Campagne urbaine mondiale destinée à alimenter la conférence Habitat III. Cette plateforme a bénéficié des initiatives de nombreux partenaires du monde entier et représentant la société civile, les collectivités locales, le secteur privé, les institutions de recherche, les professionnels de la ville, les universités, les parlementaires, les syndicats, les groupes de jeunes et les media. Leurs actions coordonnées par ONU-Habitat veulent à la fois sensibiliser les décideurs sur le rôle de la ville, promouvoir le dialogue notamment avec les gouvernements nationaux, et chercher à construire un message consolidé des partenaires pour la conférence. La FNAU, l'IAU-IdF et le PFVT en sont membres.

La France a contribué activement aux actions de la Campagne urbaine mondiale avec l'organisation, sous l'égide de la FNAU, d'un campus urbain sur la planification intelligente pour la ville durable les 20 et 21 janvier 2016 dans les locaux de l'UNESCO à Paris. Les débats ont en premier lieu fourni l'occasion d'identifier les évolutions depuis Habitat II tant sur les objectifs que sur les processus. Il a été notamment relevé la montée en puissance de la notion de droits humains élargis aux

droits aux ressources territoriales, la reconnaissance de la mixité comme vecteur de la cohésion urbaine, la mutation des modèles économiques avec les innovations technologiques, l'émergence d'une société numérique, et un engagement mondial sur la lutte contre le changement climatique. En matière de processus, les évolutions portent sur la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux dans une maîtrise d'ouvrage urbaine et territoriale, l'appropriation des principes de développement durable et l'enjeu du financement territorial par des solutions couvrant toutes les échelles, du local à l'international. Les participants y ont débattu de la nécessité de plaider en faveur d'une planification territoriale renouvelée, transversale et participative, agile et intelligente, qui favorise la résilience des territoires et la qualité de vie des individus. La planification intelligente nécessite des responsabilités claires pour tous les acteurs.

1.3. Les quatre réunions régionales

Les conférences préparatoires régionales se sont tenues à Jakarta, pour la région Asie-Pacifique, à Abuja pour l'Afrique, à Prague pour l'Europe, l'Amérique du Nord et la Russie, et à Toluca pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Leur objectif commun était de donner la parole aux acteurs régionaux de la ville pour identifier les spécificités de chaque région, aussi bien dans l'identité de la ville, que dans les défis à venir ou les solutions à promouvoir. Elles ont chacune fait l'objet d'une Déclaration destinée à alimenter officiellement le processus de préparation.

La réunion de Jakarta s'est tenue du 21 au 22 octobre 2015 et a rassemblé les représentants de la région Asie-Pacifique autour de la reconnaissance des spécificités de la région. Celle-ci est en effet constituée d'une grande diversité de nations, des plus aux moins développées, de pays sans accès à la mer aux petits États insulaires (*Small Island Developing States*, SIDS) en passant par les pays en conflit et les États fragiles.

La Déclaration de Jakarta reconnaît la nécessité d'un engagement politique, porté par des leaders, d'un changement radical des approches de gestion où les habitants ne sont plus des bénéficiaires mais des agents porteurs de changement. Les participants à la réunion proposent une approche fondée sur la mixité sociale, sur la poursuite des interactions culturelles, comprenant les questions du logement, mais aussi du patrimoine historique, pour créer une identité de la ville. Ils prônent aussi l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le partenariat entre les différents niveaux de gouvernement mais aussi avec les acteurs qui font la ville, secteur privé et société civile. Enfin, la Déclaration suggère la mise en place d'indicateurs clairs, transparents et mesurables pour suivre les actions engagées et propose une coopération sud/sud avec le support des organisations internationales dont les Nations unies.

La réunion régionale africaine s'est tenue à Abuja, Nigeria, du 24 au 26 février 2016. Les participants ont pris note de la nécessité de considérer l'urbanisation en Afrique comme un processus holistique et intégré, prenant en compte les métropoles, les villes intermédiaires et les villages, où réside encore une majorité de la population. En outre, il faut aussi noter que le rythme accéléré de l'urbanisation est dans certains cas accentué par les conflits et les catastrophes naturelles.

Les participants à la réunion régionale voient l'urbanisation comme un soutien à la croissance inclusive et solidaire, à condition qu'elle soit menée en relation étroite avec les populations, que les institutions y trouvent une opportunité de s'en trouver

renforcées et que soient favorisées des politiques respectueuses de l'environnement, prônant la résilience et l'adaptation au changement climatique. Les engagements pour une urbanisation pérenne et solidaire nécessitent aussi des moyens de mise en œuvre et notamment des sources de financement à la hauteur des enjeux. Enfin, la Déclaration d'Abuja met l'accent sur le rôle futur d'ONU-Habitat dans la mobilisation de tous les acteurs, publics et non gouvernementaux, dans la mise en œuvre des engagements, et sur l'importance de la localisation géographique de son siège à Nairobi, Kenya.

L'Europe, l'Amérique du Nord et la Russie se sont rassemblées à Prague du 16 au 18 mars 2016 pour la réunion régionale « European Habitat ». Organisée par le Ministère tchèque du Développement Régional, la conférence a accueilli près de 4.000 personnes autour de six séances plénières de haut-niveau et plus de soixante événements parallèles. La Déclaration de Prague met en avant les particularités de la région. Les pays y ont à relever le défi de la pauvreté urbaine, l'accroissement de la ségrégation, défi qui se traduit par un déficit en logements abordables, des changements démographiques importants dont le vieillissement de la population et des migrations importantes. Quel que soit le niveau de croissance urbaine au sein de cette région, les villes sont en majorité soumises à un étalement urbain, ce qui requiert une coordination en matière de développement urbain et une réflexion sur la rénovation urbaine. Enfin, les progrès technologiques et l'accroissement de données disponibles doivent bénéficier aux gestionnaires de la ville et à la communication avec les partenaires.

A Prague, la France était présente au travers d'une délégation officielle issue des ministères des affaires étrangères, de l'environnement, du logement et ainsi qu'au travers d'acteurs issus de la société civile, des collectivités territoriales, d'organisations professionnelles et de la recherche (27 acteurs français présents) qui ont organisé plusieurs événements parallèles.

Intitulé « *Sustainable housing policies in the New Urban Agenda: Experiences of Eco-districts in an international context* », l'événement parallèle de la direction de l'urbanisme, de l'habitat et des paysages (DHUP) affichait la double intention (i) d'échanger sur les objectifs et les modes d'intervention du gouvernement français et des collectivités pour construire la ville durable (mise en place par l'État d'un processus d'accompagnement spécifique en partenariat avec les collectivités) et (ii) de permettre aux collectivités françaises labellisées EcoQuartier et bénéficiaires du programme EcoCité de valoriser leur expérience opérationnelle et leur savoir-faire sur la scène européenne et internationale.

L'IAU-IdF a organisé un événement parallèle sur le rôle des réseaux d'acteurs urbains dans la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes (NPV), et le Centre Français de Recherches en Sciences Sociales (CEFRES) un autre événement sur le développement urbain en Europe Centrale et de l'Est. Il s'agissait très concrètement pour ces acteurs de montrer qu'il est possible de traduire les grands principes dans la réalité de l'action, en donnant à voir des expériences positives, suivant des méthodes partenariales adaptables à tous les contextes territoriaux, avec une implication nécessaire des élus (la ville de Lyon, Tahiti en Polynésie française), des autorités publiques (le ministère du logement et de l'habitat durable, la ville de Paris), des experts et de la société civile (Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île de-France et l'ONG Urbamonde). Il s'agissait aussi d'illustrer l'approche inclusive et holistique du développement durable, défendue par la France pour le NPV, en soulignant l'importance de la société civile et de la mise en capacité des acteurs locaux pour agir, la planification et les usages de la ville sobre, mais aussi l'enjeu climatique dans les documents de planification et les opérations d'aménagement.

La réunion de Toluca (Mexique) s'est déroulé du 18 au 20 avril 2016. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes y ont identifié parmi les spécificités de la région le niveau de violence urbaine, les écarts entre les plus riches et les plus pauvres, et l'exposition des villes aux effets du changement climatique. La Déclaration de Toluca mentionne aussi le « Droit à la ville » comme un concept reconnu par certains pays de la région destiné à faciliter l'exercice des droits humains universels, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels et menant à une urbanisation plus harmonieuse et solidaire, source d'opportunités de développement.

1.4. Les sept réunions thématiques

Les sept réunions thématiques se sont déroulées entre le mois de septembre 2015 et le mois d'avril 2016. A l'instar des réunions régionales, une déclaration officielle pilotée par un comité de rédaction (*Advisory Board*) synthétisait chaque réunion et alimentait la préparation d'Habitat III. Une ville, un thème : Tel Aviv et l'engagement civique actif ; Montréal et les zones métropolitaines ; Cuenca, « les villes moyennes : croissance et rénovation urbaines » ; Abu Dhabi, l'énergie durable et les villes ; Mexico « Financer le développement urbain : le défi du millénaire » ; Barcelone, les espaces publics ; et finalement Pretoria et les implantations sauvages. La présentation ci-dessous se concentrera sur celles au cours desquelles des représentants français ont été amenés à intervenir.

La réunion de Cuenca en Equateur en novembre 2015 a été consacrée aux villes intermédiaires, à leur croissance et leur rénovation. La Déclaration met l'accent sur la nécessité de promouvoir les réseaux de ville de façon à compenser le manque de moyens des villes de taille moyennes alors que leurs engagements et leur rôle sont de même nature que les villes de taille plus importante. Les villes moyennes sont en effet exposées aux questions de gestion des ressources, de résilience aux phénomènes naturels et climatiques, d'attractivité économique et de migration dans des termes semblables aux grandes villes. Les participants ont souligné la pertinence des réseaux de villes intermédiaires dans le maillage territorial comme le lien indispensable entre les grandes villes et le secteur rural, devenant dans certains cas un « lieu de halte » dans la migration du rural vers l'urbain. Ils ont aussi noté que l'échelle de ces villes autorisait une gouvernance et une gestion de proximité, et leur permettait aussi une densité et une compacité qui autorisent une croissance plus efficace, plus viable. La co-présidente française a dirigé avec un représentant équatorien et le maire de Cuenca le comité de rédaction de la déclaration.

La ville de Mexico a rassemblé en mars 2016 de nombreux participants autour du thème du financement municipal, considéré de façon unanime comme un pilier de la mise en œuvre du développement urbain durable, mais aussi comme un défi de première importance. Les propositions de cette réunion posent comme principe la définition de solutions de terrain, adaptées au contexte local. Néanmoins, certaines recommandations restent pertinentes dans l'absolu : sont prioritaires les ressources endogènes des collectivités locales et notamment celles provenant des plus-values foncières ainsi que les transferts budgétaires des administrations centrales. Ces ressources doivent être complétées par l'accès aux marchés financiers, le recours au financement du secteur privé, aux innovations en termes d'alliances, mais aussi par la prise en compte des échelles intercommunales pour une optimisation des investissements, la prise en compte de l'économie sociale et solidaire et la valorisation de l'économie informelle.

La réunion de Pretoria en avril 2016 sur les quartiers informels a réuni plus de 700 participants, représentants de gouvernements, d'organisations internationales (ONU-Habitat, CGLU, Cities Alliance, Banque mondiale), de la sphère académique (universités de Johannesburg, Capetown, Nairobi, Singapour, Washington, Paris) et de la société civile (Slum Dwellers International, Habitat for Humanity, WIEGO, etc.). La plupart des délégations étaient issues de pays africains anglophones (Afrique du Sud et pays voisins, Ghana, Nigeria), et francophones (Sénégal, Maroc, Burkina Faso, île Maurice). Plusieurs pays européens et américains étaient représentés (Allemagne, France, Equateur, Brésil, Argentine, Colombie). On notait en revanche l'absence des pays asiatiques, malgré leur intérêt sur le thème. Dans ce contexte, la Déclaration de Pretoria plaide notamment pour une priorité accordée à la réhabilitation sur place (in situ) des bidonvilles (slum upgrading) par rapport aux déplacements d'habitants

L'AFD, parlant au nom de la France, faisait partie du comité de rédaction de la Déclaration. En outre, l'Agence, en partenariat avec le centre de recherches LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement) et le centre de recherches CUBES (*Centre for Urbanism and Built Environment Studies*) de l'Université de Witwatersrand (Johannesburg) a organisé un side event intitulé : « Des quartiers marginalisés à des espaces urbains inclusifs et durables : approches alternatives pour une intégration à la ville ». Cet événement parallèle a plaidé pour une meilleure appréhension des quartiers précaires et de la question du logement par le développement de la production de connaissances. Souvent, en effet, études et projets pâtissent d'un manque de données (population, activités, etc.) et d'un manque d'analyse urbaine intégrée (pluralité des enjeux, liens avec le reste de la ville), ce qui contribue au maintien d'idées reçues contre-productives pour les interventions des bailleurs dans les quartiers précaires et dans le champ du logement abordable. Les principales recommandations des intervenants pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers marginalisés sont de promouvoir l'inclusion urbaine, la production de connaissances, et la reconnaissance.

La réunion thématique sur les espaces publics s'est tenue à Barcelone les 4 et 5 avril 2016, à l'initiative de la municipalité de Barcelone et sous les auspices de sa maire, Ada Colau. Le MEEM-MLHD était représenté au comité de rédaction qui a produit la déclaration finale, et y a en particulier promu les dimensions environnementales et climatiques au cœur de la production et la gestion des espaces publics. Cette réunion, où les pays latins et latino-américains étaient fortement représentés, a mis l'accent sur le rôle des espaces publics de qualité dans le développement social, politique, économique et environnemental de la ville. La notion de « droit à la ville » y a été particulièrement défendue. Concernant la participation française, on peut noter les interventions de la ville de Paris (sur les modèles de transports urbains) et de la communauté d'agglomération de Plaine Commune (sur la conception partagée des espaces publics).

1.5. La deuxième session du Comité préparatoire

Le PrepCom2 s'est tenu à Nairobi en avril 2015, la semaine précédant le Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Il avait pour objectifs de progresser dans les décisions concernant les règles d'organisation. Fort d'une participation de 850 représentants gouvernementaux et de partenaires sur la ville, le comité a pris des engagements sur trois points : les dates et le lieu du PrepCom3, devant se tenir du 25

au 27 juillet à Surabaya, Indonésie ; l'accréditation de 33 ONG au processus de préparation d'Habitat III, qui s'ajoutent aux associations et ONG déjà accrédités à Habitat II ou à l'ECOSOC ; une proposition du Brésil relative à la préparation de la rédaction du document de négociation. Ce dernier document constitue une avancée réelle pour la préparation de la Conférence, notamment sur des dispositions de concertation et d'échanges avec les parties prenantes durant la phase de concertation. Il retient notamment la nécessité de requérir la contribution des acteurs de la ville sur les notes thématiques (*Issue Papers*) et sur les documents de politique générale (*Policy Notes*), et de prendre en compte ces commentaires dans la rédaction de la première version du projet. Il suggère enfin un calendrier précis, avec notamment une publication de la première version de la déclaration six mois avant la conférence, pour permettre un temps suffisant de négociation. En revanche, le PrepCom2 n'a pas atteint les objectifs initialement fixés concernant l'approbation des règles de procédures.

1.6. Les Documents de politique générale

Poursuivant les réflexions initiées avec les notes thématiques (*Issue Papers*), le secrétariat d'Habitat III et le Bureau ont engagé la préparation de Documents de politique générale (*Policy notes*) destinés à approfondir les enjeux de la ville durable par une expertise de haut niveau. Deux cents experts ont été sélectionnés et retenus sur la base de leurs compétences et répartis dans dix groupes de 20 experts chacun. Se sont ajoutés des critères de représentation géographique et de genre. Chaque groupe était coordonné par deux institutions, les *co-lead organizations*, en charge du bon déroulement des travaux et de la publication de la note de politique générale (cf [annexe 3](#)). Ces documents, dont le travail a été engagé mi 2015 et finalisé en janvier 2016, se sont révélés particulièrement riches et complets pour la préparation de l'avant-projet de document final. Il faut toutefois noter que la phase de préparation au cours du premier semestre 2015 s'est déroulée en concomitance avec la préparation de la *PrepCom2*, en avril 2015, ce qui a ralenti la constitution des équipes et la date de démarrage de leur travail. Certains experts ont en effet regretté que de tels documents dussent être produits dans un délai aussi court. La France a contribué à la production de ces documents au travers de la nomination de quatre experts qui ont participé aux réflexions des groupes.¹

Les Documents de politique générale ont été publiés sur le site Habitat3.org pour permettre aux associations accréditées et aux gouvernements nationaux d'émettre leurs commentaires. La consultation, contrairement à celle menée pour les *Issue Papers*, se trouvait limitée aux partenaires identifiés dans le processus et donc accrédités. Le PFVT au sein duquel sont représentés les différents ministères a publié une série de réflexions sur quelques documents de politique générale reflétant une vision partagée des acteurs français de l'urbain.

1.7. L'avant-projet du document final de la conférence

Dès les derniers mois de 2015, les dix membres du Bureau ont commencé à travailler à la préparation du document final, le « Nouveau programme pour les villes »

¹ Nathalie Ledenmat pour le groupe Finances municipales et systèmes fiscaux, Dominique Héron pour le groupe sur les services urbains et les technologies, Brigitte Bariol pour le groupe sur les Stratégies spatiales urbaines et Philippe Madec pour le groupe Socioculturel. Corinne Hermant, de la commission européenne, a aussi contribué dans le groupe sur la Gouvernance.

(*New Urban Agenda*), dont le projet, le Zero Draft, a été publié le 6 mai 2016, soit cinq mois avant la date de la Conférence, un mois en retard par rapport à la décision prise lors de la deuxième session du Comité préparatoire.

Le Bureau, soutenu dans ce travail par le Secrétariat d'Habitat III, s'est appuyé sur les Documents de politique générale, sur les déclarations des Conférences régionales et thématiques et sur les contributions écrites provenant des différentes parties prenantes. Il a pris la décision de réfléchir en première étape sur un sommaire destiné à structurer les messages. Le Bureau a choisi de distinguer une première partie, la Déclaration de Quito, représentant l'engagement politique des États membres et une seconde, plus détaillée, le Plan de Quito présentant le Nouveau programme pour les villes. Cette dernière a été distribuée en trois parties, la première détaillant la vision de la ville durable et représentant des « engagements porteurs de changement en faveur d'un développement urbain durable » (*Transformative Commitments*), la deuxième, « effectivité de la mise en œuvre » (*Effective Implementation*) et la dernière proposant un processus de « suivi et évaluation », (*Follow-Up and Review*). Cette structure reprenait une approche matricielle, dans laquelle les éléments de la mise en œuvre s'appliquent à chacune des composantes de la vision de la ville. Elle permettait la distinction entre des objectifs, tels une ville résiliente ou solidaire et les moyens pour y parvenir, planification, politique du logement ou ressources financières pour n'en citer que quelques-uns. Cette structure proposée dès l'amont au sein du Bureau n'a pas été remise en cause dans sa substance ni pendant la phase de consultation ni pendant la phase de négociations. La phase de préparation du NPV a nécessité un ajustement de l'équipe France, qui s'est alors renforcée d'un représentant spécial du MAEDI. Ce dernier a donc pris la responsabilité de la concertation interne au Bureau, permettant ainsi de préserver la neutralité de la co-présidente.

Dans la continuité de la période de préparation, le Bureau et le Secrétariat ont poursuivi l'objectif de transparence et d'ouverture aux parties prenantes. Dans cet ordre d'idées, il a été décidé qu'une session de consultation de cinq jours se tiendrait à New York en avril avant la publication du projet de déclaration, pour une dernière opportunité d'échanges entre États membres et parties prenantes (ONG, collectivités, secteur privé, etc.), pour écouter les propositions des parties prenantes et ajuster le document avant sa publication.

Du 25 au 29 avril 2016 ont ainsi eu lieu au siège des Nations unies les journées de consultation informelle (*Open-ended Informal Consultative Meetings*). Le but était de présenter aux États membres et aux partenaires les résultats du vaste processus technique engagé dans la perspective d'alimenter le NPV, à savoir les réunions thématiques et régionales et les notes thématiques et les documents de politique, et d'obtenir leurs avis et réactions avant la parution de l'avant-projet du document final

L'ensemble du processus technique a été salué et bien accueilli par les États et autres acteurs participants. Les journées de consultation ont ainsi permis d'établir une première forme de consensus autour des thèmes majeurs à faire paraître dans le NPV, et ont également fait émerger les principales lignes de débat, comme en ont témoigné par exemple les échanges sur le droit à la ville. Le NPV a finalement été rendu public le 6 mai sur le site Habitat3.org.

2. La phase de négociation (mai-sept 2016)

La phase de négociations s'est enclenchée à la parution de la première ébauche du document final (le *Zero Draft*), début mai 2016. Selon les termes de la résolution A/Conf 226/PC.2 approuvés lors de la PrepCom2, les négociations se sont réparties en deux phases distinctes, une première période de négociations informelles entre mai et juillet au cours desquelles furent organisés des espaces de dialogue avec les parties prenantes, prolongée par la réunion de la troisième PrepCom et dont l'objectif principal était la négociation formelle du document. Selon les besoins, une troisième phase de négociations était envisagée en septembre et la réalité a démontré son intérêt.

2.1. Les négociateurs

Parmi les options ouvertes aux États membres, le choix s'est porté sur la désignation par le Bureau de deux co-facilitateurs, représentant des pays différents de ceux du Bureau, pour prendre la responsabilité des négociations. Ces deux co-facilitateurs prenaient ainsi la charge de la négociation jusqu'au PrepCom3, date à laquelle ils devaient remettre un document revu et agréé par l'ensemble des États membres aux deux co-présidentes. Cette décision a été prise en dépit de la volonté de la France et de l'Equateur de mener directement les négociations comme peuvent le faire les co-présidents en pareille situation. Le Bureau dans sa majorité a tranché en faveur de l'option des co-facilitateurs, ce qui permettait à l'Equateur, président de Habitat III à Quito, de garder une position neutre et d'intervenir en dernier recours en cas de difficulté de dernière minute lors de la conférence. Le G77 a retenu les Philippines et les pays occidentaux, n'ayant pas réussi à identifier un pays du groupe WEOG, ont demandé au Mexique, pays neutre, de bien vouloir prendre la responsabilité des négociations. A cette étape finalisée seulement au cours de la session de juin, les négociations ont pu reprendre. Néanmoins, la nomination des co-facilitateurs n'étant intervenue que tardivement, les États membres n'ont pu disposer d'une nouvelle version du projet de document final qu'après leur nomination.

Durant cette période de négociations, et suivant en cela le Traité de Lisbonne, l'ensemble des pays de l'Union européenne se sont coordonnés sur des positions communes portées par l'UE négociant au nom de ses États membres. Les représentants du MAEDI et de la représentation permanente auprès des Nations unies à New York² constituant l'équipe de négociation pour la France ont alors contribué activement à élaborer une position et à chercher des compromis sur les sujets sensibles.

2.2. Les négociations intergouvernementales et auditions informelles

Le Secrétariat a organisé trois sessions de négociations informelles de trois jours chacune en mai, juin et juillet, destinées à donner aux États membres l'opportunité de commenter et débattre sur le projet du NPV. Afin de poursuivre le

² Henry de Cazotte, Julie Salagnac-Diop (DDD/GOUV, Jérôme Audin remplacé à mi-parcours par Mehdi Dhib (NUOI/EB) et Louise Burdloff (RP NY)

principe d'une ouverture aux parties prenantes, les sessions de mai et juin ont été précédées de deux jours de dialogues avec respectivement l'Assemblée générale des partenaires (GAP) et la Global task Force (GTF). Ces échanges se déroulaient dans la même salle. Ils fournissaient ainsi aux représentants des États membres l'occasion d'écouter les partenaires de la ville et d'enrichir sur ces considérations le projet de document. Ces six jours ont ainsi été mis à profit par les parties prenantes pour faire valoir leurs positions, faire connaître leurs suggestions, et par les États membres pour écouter et interroger les partenaires de la ville.

A cette étape des négociations et avant la phase formelle des négociations du PrepCom3, les débats ont fait progresser les échanges sur les nombreux thèmes en discussion sans toutefois que, selon la méthode de négociation retenue par les co-facilitateurs, aucun paragraphe ne soit validé. Une troisième version du projet de document final a donc été préparée et soumise le 18 juillet aux débats du PrepCom3.

2.3. La troisième session du Comité préparatoire et la finalisation des négociations

La troisième session du Comité préparatoire (PrepCom3) s'est tenue du lundi 25 au mercredi 27 juillet 2016 à Surabaya en Indonésie. Fixé par la résolution 70/210 de l'AGNU en date du 22 décembre 2015, l'objectif de ce dernier grand rendez-vous était de finaliser les négociations du NPV.

Réunis en Commission principale (*Main Committee*) sous la médiation des deux co-facilitateurs avec comme base de travail le projet de NPV daté du 18 juillet, les négociateurs des différents groupes (avant tout UE et G77+Chine) ont pu et à l'aide de réunions bilatérales réaliser des avancées sur les parties (A) Engagements porteurs de changement en faveur d'un développement urbain durable et (B) Effectivité de la mise en œuvre ([voir 3.2.2](#)). Des divergences ont cependant persisté sur les questions de responsabilités communes mais différenciées impliquant le financement du développement, des migrants et réfugiés, des LGBT³, des territoires occupés, et la définition de l'objet de la Conférence (villes ou établissements humains). D'autres sont apparues au cours des discussions telles que la décentralisation et la famille.

En dépit de l'appel en Plénière de l'Equateur et de l'Indonésie, soutenu par la quasi totalité des délégations, à aboutir à un texte approuvé à Surabaya, deux points majeurs de désaccord ont cristallisé des positions antagonistes: les questions du droit à la ville, défendu surtout par le Brésil, l'Equateur et le Mexique contre principalement les États-Unis ; et celles du suivi et de l'évaluation du NPV, conditionné par le Kenya, soutenu par le groupe africain, à la question du renforcement d'ONU-Habitat et de l'universalisation de son Conseil d'administration, ligne rouge des groupes UE et JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Islande, Norvège, Suisse).

Le document approuvé à l'issue de la conférence, daté du 28 juillet et présenté aux participants à 4h du matin, présentait une large majorité de paragraphes sur lesquels prévalait un accord de principe. Néanmoins les États membres n'ont pas obtenu d'accord sur la totalité de la partie consacrée au suivi et à l'évaluation (*FUR, Follow Up and Review*) soit onze paragraphes. En outre, le paragraphe 164 relatif à l'avenir d'ONU-Habitat, présentait les deux positions antagonistes dans un tableau. Le PrepCom3 s'est donc conclu sans accord final sur un texte à transmettre à Quito pour adoption, laissant ouvertes les possibilités complémentaires : organiser une session

³ Lesbiennes, gay, bisexuels et transgenres

supplémentaire à New York en septembre ou porter le document dans sa forme à la conférence de Quito. C'est la première solution qui a finalement été retenue.

A Surabaya, la France, au sein de la coordination européenne, s'est assurée avec succès de la bonne retranscription dans le texte du NPV de trois sujets principaux : (i) le lien climat et développement urbain durable, notamment au travers de l'Accord de Paris ainsi que du rôle du transport, des bâtiments, et de la construction, ces deux derniers points n'étant pas initialement dans le texte du document ; (ii) la reconnaissance des autorités locales en tant que partenaires indispensables autant dans la définition des politiques que dans la mise en œuvre ; et enfin (iii) le financement du développement urbain durable. En outre, la France a co-organisé avec le PNUE un événement parallèle intitulé « *Sustainable buildings for sustainable cities : global ABC and SDGs* » (bâtiments durables pour une ville durable : alliance mondiale pour le bâtiment et la construction et les ODD)

Sur la forme, le PrepCom3 fut un réel succès. D'après les chiffres du Secrétariat d'Habitat III, 4240 personnes y ont participé dont 860 soit 20 % de participants étrangers provenant de 142 pays. Une trentaine de délégations étaient menées par leur ministre. Une telle participation, où l'Asie a occupé une place prépondérante, a démontré un intérêt mondial pour la préparation d'Habitat III. A fortiori, celle-ci a constitué une réussite pour le Gouvernement indonésien et la Ville de Surabaya, dont l'accueil et l'accompagnement furent magistraux.

Sans accord final sur le NPV en juillet, les États membres se sont donc réunis les 7, 8 et 9 septembre à New York pour conclure le dossier. Le risque majeur, en l'absence d'accord, était que les gouvernements se retrouvent à Quito avec l'objectif de finaliser le NPV, ce qui aurait été fait sans garantie d'accord sous une tension grandissante pour éviter l'échec, et aux dépens de discussions et débats sur la mise en œuvre et les étapes futures.

Les trois jours de négociation de septembre ont finalement été mis à profit pour trouver un consensus sur le document final, intervenu néanmoins au quatrième jour de négociations après une nuit sans sommeil d'intenses discussions. Les représentants de l'UE et ceux du G77+Chine en tenaient le rôle principal. Le document dans sa forme finale a vite été reconnu pour son équilibre entre les différentes approches de la ville ([voir chapitre 3.2](#) pour sa description). Les négociations ont aussi porté sur des sujets transversaux, tels que responsabilités communes mais différenciées, la référence aux Accords de Paris et à ceux d'Addis Abeba, les territoires occupés. Les points qui méritent d'être soulignés concernent la question des migrants, réaffirmant les droits de l'homme sans créer de nouveaux engagements, la question de l'accès universel aux services de santé sur les questions sexuelles et de reproduction. La référence au GAP a été maintenue malgré une opposition forte de l'Afrique et au prix d'une formulation édulcorée.



2.4. Positionnements de la France et de l'Union européenne

2.4.1. Les trois pactes de la France

Les ministères engagés dans la préparation d'Habitat III ont souhaité qu'une position française soit élaborée préalablement aux négociations. De manière à fédérer largement l'ensemble des acteurs français de la ville, une concertation au sein du PFVT a été organisée. Chacun des sept collègues a été invité à formaliser ses priorités pour le NPV.

À partir de la synthèse de cette concertation et des priorités des ministères, une position française pour un développement innovant et dynamique, respectueux des humains et de l'environnement a pu être élaboré autour de trois pactes structurants (voir [le document en annexe 4](#)) :

1. Un pacte contre l'exclusion urbaine : (i) réaffirmant que la lutte contre la pauvreté urbaine reste un défi de notre siècle ; (ii) en faisant de l'accès aux services essentiels et du droit à un logement convenable pour tous les priorités de toute politique nationale urbaine ; et (iii) invitant également à lutter contre toute forme d'exclusion dont sont victimes les habitants des quartiers précaires ou défavorisés et à favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale.
2. Un pacte pour la transition écologique et énergétique : valoriser les ressources et les territoires et favoriser une croissance verte et innovante : (i) réaffirmant l'urgence d'un nouveau modèle de développement des territoires, véritablement durable et prenant en compte les enjeux climatiques; (ii) en plaçant la préservation et la valorisation de toutes les ressources au cœur de la planification, de la construction, du renouvellement et de la gestion des villes. Cette véritable transition écologique et énergétique devra poser les fondements d'une nouvelle dynamique économique verte, qualitative, innovante et créatrice d'emplois.
3. Un pacte pour coproduire la ville : des acteurs responsables en pleine capacité d'agir : (i) mettant tous les acteurs en capacité d'agir pour la coproduction de la ville et son usage partagé. (ii) La ville ne sera réellement ouverte à tous que si elle est conçue, construite et gérée avec tous. Si Habitat I a permis la prise de conscience du rôle des États, Habitat II a mis en évidence celui des collectivités

locales; la France invitait Habitat III à proclamer l'importance du dialogue et du partenariat entre tous les acteurs de l'urbain, dans le cadre d'une gouvernance démocratique.

2.4.2. La concertation au sein de l'Union européenne

Au démarrage de la période de négociation, et suite à la nomination de facilitateurs pour conduire les négociations en lieu et place des coprésidents, la France a renforcé son engagement à contribuer avec les autres pays européens à la définition de la position commune de l'Union européenne (UE), prenant très vite un rôle de leader aux côtés des allemands.

La négociation au sein des Nations unies étant formellement menée, au nom de l'ensemble des États-membres, par le service diplomatique de l'UE, le mandat fixé à celle-ci revêtait une importance particulière⁴. Aussi, un groupe de travail ad hoc du Conseil a rassemblé à Bruxelles les représentants des capitales tout au long du processus – et il s'est réuni de façon particulièrement dense entre mars et juillet 2016, sous présidence néerlandaise.

Ces réunions ont permis aux 28 États-membres de construire une position commune, avec l'aide du Service européen d'action extérieure (SEAE) et des deux directions générales de la Commission concernées : DEVCO (Coopération pour le développement) et REGIO (Politiques régionales et urbaines).

Tout d'abord, sur proposition de la Commission puis du Secrétariat général du Conseil de l'UE, un document cible d'une quinzaine de pages, intitulé « Discussion Paper » a servi de support aux discussions entre États-membres et permis de balayer l'ensemble des thématiques urbaines en vue du processus Habitat III débutant en avril 2016. Puis ont été mises au point des « Conclusions du Conseil » (cinq pages), intégrant assez largement des propositions françaises. Enfin les États-membres ont réagi de façon organisée sur les différentes versions de l'avant-projet pour définir leur position sur l'ensemble des thématiques abordées.

Il était important pour la France, à travers une contribution active à ces exercices, de jouer un rôle moteur dans le processus. En effet le mandat donné à l'UE, tout en reflétant le plus possible ses propres travaux et positions, devait aussi venir en appui à la Co-présidence française. Aussi, une certaine ouverture sur les questions institutionnelles (suivi, indicateurs et liens avec l'Agenda 2030, rôle d'ONU Habitat) – très discutées au sein de l'Union – a-t-elle été privilégiée.

Au final, la vision européenne concernant l'agenda urbain mondial promeut des villes durables, à la fois compétitives et justes, qui intègrent les 4 dimensions suivantes :

- des villes productives, innovantes et prospères ;
- des villes résilientes, compactes et économes sur le plan de l'environnement (avec une approche territoriale intégrée) ;
- des villes inclusives (reconnaissant en particulier la place des femmes) et sûres ;
- une bonne gouvernance urbaine au sein de laquelle le rôle des autorités locales est reconnu et doit être accompagné.

⁴ NOTE. Conformément au Traité de Lisbonne, ce rôle diplomatique est confié au Service européen d'action extérieure (SEAE), en particulier, à sa représentation auprès des Nations-Unies.

Le texte des Conclusions du Conseil, formellement adoptées le 12 mai 2016 lors d'un Conseil des ministres (format CAE Développement), est reproduit en [annexe 5](#) . Il constitue la position de l'Europe sur le sujet urbain et sa contribution formelle à Habitat III. On peut noter la proximité de ces thématiques avec celles de l'armature du document final de Quito.

3. La conférence de Quito

3.1. L'événement international

Selon les chiffres du secrétariat Habitat III, 30.000 personnes dont 10.000 participants internationaux venus de 167 pays ont fait le voyage pour Quito. Les délégations comptaient plus de 2000 élus locaux et représentants de collectivités territoriales. Ce sont plus de 1000 événements qui ont été organisés sur une semaine avec une intensité particulière pendant les quatre jours de la conférence. Malgré l'ampleur, le niveau de représentation politique est resté modeste : un seul chef d'État (Venezuela), trois vice-présidents, mais une large représentation ministérielle pour 68 pays.

La Conférence, ouverte par le Président de l'Équateur Rafael Correa, s'est déroulée principalement dans le centre de Quito, à la Maison de la culture (*Casa de la Cultura Ecuatoriana*), où se sont tenues les plénières des États membres, les tables-rondes de haut niveau, les sessions spéciales, les tables-rondes des parties prenantes, l'académie de journalisme urbain et de nombreux événements parallèles⁵. Tout près, un centre d'exposition international était établi sur le parvis de l'Assemblée Nationale regroupant 157 stands, dont beaucoup de pavillons nationaux mais aussi d'entreprises et d'associations.



Quarante-deux démonstrateurs urbanistiques (« Habitat III Village »), localisés dans le quartier de la Mariscal, complétaient le dispositif officiel. En plus des événements tenus dans le cadre officiel de la Conférence, deux forums internationaux Habitat III alternatifs ainsi que plusieurs manifestations de protestations ont également eu lieu en parallèle. Préalablement à la Conférence, les parties prenantes ont organisé quatre assemblées : celles des femmes et des jeunes le samedi et celles des maires et du secteur privé le dimanche.

⁵ *Side, Networking, Parallel, Training, Urban Future events*, ainsi que la bibliothèque urbaine, la scène urbaine et les conversations urbaines

Premier événement d'une telle ampleur dans l'histoire du pays, Habitat III a constitué sans conteste un moment culturel et politique d'importance majeure pour la ville de Quito et l'Équateur, marqués quelques mois auparavant par un tremblement de terre dévastateur. Fruit de la volonté concertée du président de la République Rafael Correa et du précédent maire de la capitale, Augusto Barrera (2009-2014), la candidature de Quito s'était imposée en décembre 2014. Pour les Nations unies, le choix de cette métropole andine sur un continent qui se revendique d'être le plus urbanisé du monde symbolise les défis et les enjeux d'Habitat III. Pour Mauricio Rodas, l'actuel maire de Quito, la Conférence était l'occasion de montrer au monde un développement urbain axé sur l'innovation et la solidarité.



Au-delà de l'événement diplomatique d'envergure mondiale et de ses dispositifs de sécurité contraignants, Habitat III a aussi été une grande fête populaire ouverte à tout le monde. Les autorités municipales avaient elles-mêmes préparé un programme très dense d'activités et d'événements variés dans toute la ville commençant avant et se terminant après la Conférence. En outre, fruit d'une coopération entre les Villes de Lyon et de Quito, une fête de la lumière (*Fiesta de la luz*) a illuminé le centre historique de la ville, qui fut le premier quartier urbain à être classé en 1978 par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. D'habitude désert dès la tombée de la nuit, ce quartier s'est rempli de vie grâce à ce festival des lumières sublimant l'architecture et les espaces, permettant aux Quiteños et aux congressistes de se rencontrer dans une ambiance festive.

3.2. Le document final de la Conférence : le Nouveau programme pour les villes

Le Nouveau programme pour les villes (NPV), ou [New Urban Agenda](#)⁶ en anglais, est la stratégie globale et universelle des Nations unies et de ses États membres en matière de développement urbain durable pour les vingt prochaines années.



⁶ <http://habitat3.org/wp-content/uploads/New-Urban-Agenda-GA-Adopted-68th-Plenary-N1646658-F.pdf>

3.2.1. Structure du NPV

Le NPV est composé de deux parties distinctes :

- La « Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous », quatre pages et vingt-deux paragraphes, est un document politique résumant la vision commune ainsi que les principes et engagements pris par l'ensemble des États membres. Cette partie présente aussi un appel à l'action pour faciliter la mise en œuvre des engagements.
- Le « Plan de Quito relatif à la mise en œuvre du NPV », dix-neuf pages et 153 paragraphes, est structuré comme suit :
 - les « Engagements porteurs de changements en faveur d'un développement urbain durable » ciblent (i) l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté (*leave no-one behind*), (ii) une prospérité inclusive et des perspectives économiques pour tous (*inclusive urban economies*), et (iii) un développement écologiquement viable et résilient (*environmental sustainability and resilience*) ;
 - l'« Effectivité de la mise en œuvre », comprenant (i) un cadre d'appui à la structure de gouvernance urbaine, (ii) des principes et stratégies de planification et gestion du développement spatial urbain, et (iii) les moyens de mise en œuvre ;
 - le « Suivi et évaluation », désignant les responsabilités de chacun dans l'évaluation, les modalités et le calendrier du rapportage.

3.2.2. Contenu du NPV

Le présent chapitre résume les principaux messages du NPV. Il se donne une ambition opérationnelle forte en présentant, outre les engagements, des outils indispensables à sa mise en œuvre. Il témoigne tout d'abord d'une volonté d'articuler le NPV avec les étapes internationales clefs de 2015 : Agenda 2030, Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et Accord de Paris. Il doit contribuer à une mise en œuvre localisée (à l'échelle des territoires urbains) de ces accords et plans d'actions mondiaux, notamment des ODD ciblés sur la ville et ses composantes de l'Agenda 2030.

Engagements porteurs de changements. Sur le plan normatif, le NPV propose une vision renouvelée de la ville durable et fixe les orientations guidant la planification, le développement et la gestion des villes pour les années futures. Se basant sur les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-cinquième session, en avril 2015, le parti pris concernant la forme urbaine est clair. Le texte pose comme principes des cadres d'aménagement favorisant l'intégration des secteurs, des fonctions, des échelles et des types d'espaces (urbain-périurbain-rural), la compacité, une densité optimale, des usages mixtes et une organisation polycentrique des aires urbaines. Il invite à éviter et contenir l'étalement urbain et souligne l'importance d'une planification limitant le mitage, ainsi que des politiques de rénovation et de régénération des centres historiques. Il met l'accent sur la qualité des espaces verts et des espaces publics et sur la mise en valeur du patrimoine architectural, encourageant une utilisation novatrice des monuments et sites. Signe de son temps, il réhabilite le rôle de l'espace public dans la vie urbaine.

La complémentarité entre les zones urbaines et les zones rurales est considérée comme un élément essentiel pour le développement urbain, tant en termes d'économie de développement que pour la sécurité alimentaire. La coopération et le soutien entre les villes et les établissements humains de différentes tailles sont fortement encouragés.

Il traite largement de la question écologique et de la nécessité d'une préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes considérés comme un patrimoine à valoriser et à développer. La gestion de l'eau, celle des déchets et polluants y sont abordées et l'économie circulaire largement préconisée.

Le texte adopte une approche résolument urbaine du défi climatique. Il insiste sur le rôle de la ville pour l'atténuation des causes et l'adaptation aux effets du changement climatique, notamment au travers de politiques foncières et de planification, de gestion des ressources, de construction, de mobilité, d'énergie renouvelable et d'accès à la finance climat. Quelques éléments sont mentionnés comme essentiels, tels que l'accès universel à l'énergie et le développement des énergies renouvelables, d'une part, ou la prévention et la gestion des risques, notamment pour les zones côtières particulièrement exposées, d'autre part.

Le document final donne une place conséquente au développement d'une stratégie sur le logement, outil d'intégration sociale et de mixité, mentionnant notamment la politique nationale et locale, l'offre diversifiée, la gestion foncière et la mise en place d'outils de financement du logement. Il cite à ce titre l'habitat évolutif, l'auto-construction et l'amélioration des taudis et des implantations sauvages. Le droit au logement est mentionné à nouveau dans l'OP 31. Les engagements portent aussi sur la construction de bâtiments durables, économes en énergie et contribuant à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

Les orientations proposées insistent également sur le développement de politiques de mobilité adaptées et économes et sur la nécessité de développer des transports en commun accessibles, efficaces et articulés avec la planification urbaine (*transit-oriented development*). Un rôle important est également accordé aux transports non-motorisés : marche et cyclisme.

Les questions de genre et plus largement de discriminations sont reprises de manière transversale à travers l'ensemble du NPV. Le succès de nombreux enjeux recensés dans la Déclaration et le Plan de Quito dépendent en effet de l'application de politiques de genre et non-discriminantes, notamment concernant le droit foncier ou l'accès à l'espace public.

Effectivité de la mise en œuvre. Le NPV insiste ensuite largement sur les moyens de mise en œuvre. Ceux-ci sont de trois ordres : gouvernance, outils de planification, et financement. Premièrement, le document préconise une meilleure coopération et coordination entre les différentes échelles d'autorités et les différents acteurs du développement urbain. Le niveau national porte la responsabilité de mettre en place un cadre législatif et réglementaire facilitant la prise de décision par le niveau local. L'importance accordée dans le texte aux autorités et gouvernements infranationaux et locaux traduit la reconnaissance par les États du rôle primordial de cet échelon pour la réalisation des objectifs des ODD et du NPV. En outre, la participation citoyenne comme mode opératoire dans les processus de décision est posée comme gage d'inclusion sociale et de développement urbain durable.

Deuxièmement, l'accent est mis sur **la planification** comme instrument de

pilotage stratégique du développement urbain durable. Elle visera l'intégration des résultats escomptés à long terme avec les besoins exprimés sur le court terme, et portera sur un espace territorial polycentrique et équilibré encourageant la coopération entre les villes d'une même agglomération et assurant le continuum ville-campagne. La gestion de la ville est désormais le lieu de coordination des différentes composantes sectorielles, notamment le logement, outil d'inclusion et de mixité sociale, le transport et la mobilité, la gestion foncière, la réduction des risques.

Enfin, l'enjeu d'un financement effectif du développement urbain durable occupe une place centrale dans le NPV. En insistant sur la responsabilité première des États, le NPV recommande aux gouvernements de mobiliser en priorité des ressources endogènes, provenant notamment de la captation des revenus engendrés par l'urbanisation grâce à un appareil fiscal approprié, mais aussi par les transferts nationaux. Pour satisfaire les besoins immenses en investissements, des sources de financement supplémentaires sont nécessaires. L'aide publique au développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, est un recours déjà bien établi. Au-delà de cette aide inter-étatique, les autorités publiques et les entreprises privées sont vivement invitées à nouer des partenariats public-privé. Finalement, l'autorisation pour les administrations infranationales et locales à lever directement des emprunts publics mais aussi privés sur les marchés financiers internationaux, non sans prévoir de garanties, a reçu une forte attention.

Les acteurs d'Habitat III s'accordent aussi sur le fait que les ressources financières pour la réalisation d'une urbanisation durable existent d'ores et déjà, mais qu'elles nécessitent une réorganisation et réorientation au travers de la localisation des cadres d'actions et de l'établissement de fonds dédiés.

Suivi et évaluation. Le suivi de la mise en œuvre du NPV a rallié tous les participants sur le principe, alors que l'organisation et les responsabilités ont été longuement négociées. Le Secrétaire Général des Nations unies (SGNU) présentera le rapport de suivi devant l'Assemblée Générale des Nations unies (AGNU) tous les 4 ans, rapport qui contribuera au Forum Politique de Haut Niveau (enceinte centrale du suivi des ODD). Le suivi de la mise en œuvre s'appuiera sur les initiatives existantes comme les Forums Urbains Mondiaux. Il est suggéré d'envisager la possible tenue d'Habitat IV en 2036. Le texte mentionne la contribution des partenaires et des coalitions au travers d'actions et d'initiatives destinées à soutenir la mise en œuvre du NPV, ainsi que le recours à la coopération décentralisée pour le renforcement des capacités des collectivités locales.

Les débats concernant le rôle d'ONU-Habitat dans le suivi d'Habitat III et sa gouvernance ont débouché après négociation sur un processus prévoyant de demander au SGNU de mener une évaluation indépendante du programme ONU-Habitat, suivie de clauses de rendez-vous avant toute décision par l'AGNU sur les mandats, rôle, ressources, partenariats, et gouvernance du programme.

3.3. Quelques messages issus de la Conférence

3.3.1. Les Autorités locales à la table des négociations internationales

Le dimanche 16 octobre, veille de l'ouverture officielle d'Habitat III, s'est tenue à la Casa de la Cultura la troisième et dernière session de la deuxième Assemblée

mondiale des maires. Organisée par le GAP, et en particulier par CGLU, elle a regroupé près de 300 élus locaux dont une cinquantaine s'est exprimée pendant l'après-midi. Cette assemblée faisait suite au cinquième congrès mondial de CGLU, ayant eu lieu quelques jours plus tôt à Bogotà, et où s'était également déroulée la session précédente de l'Assemblée mondiale des maires.

Les élus et les réseaux de villes ont confirmé durant la conférence le message principal qu'ils avaient aussi répété tout au long de la préparation. Partant du principe, désormais très largement acquis, de la nécessité de reconnaître le rôle de la ville et des décideurs locaux dans le chemin vers le développement urbain durable, les représentants des réseaux de ville ont affirmé la volonté de contribuer aux décisions aux côtés des États membres. Les thématiques des migrations, de la place des femmes aux postes à responsabilités dans les municipalités, de l'accès à des sources de financement fiables ont également trouvé un fort écho.

Leur voix avait été largement entendue pendant les phases de la préparation que les organisateurs, Secrétariat et Bureau, avaient souhaité ouverte et participative. Cette participation avait en outre été facilitée par la création du GTF, regroupant 24 réseaux mondiaux de ville⁷ et lui donnant ainsi une voix forte. Fort de ces succès, le GTF revendique donc la volonté de maintenir une présence et de poursuivre les discussions dans les décisions à venir. Ce message a bien été entendu, même s'il n'était pas encore possible pour les États membres d'y accéder. Les questions posées sur la forme du rapportage et sur la gouvernance institutionnelle du suivi seront des opportunités pour en débattre.

3.3.2. Suivi et évaluation du NPV

Les acteurs et participants de la conférence ont été unanimes à orienter les débats et discussions sur les étapes futures et à proposer des actions et initiatives qui pourraient concourir au succès de la mise en œuvre. Ils suivaient en cela les recommandations du Secrétariat.

En complément de cette dynamique vers la réalisation, tous s'accordent pour demander une organisation institutionnelle qui tienne un double rôle de suivi des actions et de suivi des résultats. Pour ce qui concerne le suivi des actions, le NPV fait référence aux Forums urbains mondiaux sur lesquels peut se construire un suivi régulier des activités des acteurs non gouvernementaux.

Le NPV propose des grandes lignes concernant le suivi des actions des États membres mais sans aller vers une quelconque décision dans la mesure où l'évaluation demandée d'ONU-Habitat demeure le préalable à toute décision. Que le Programme siégeant à Nairobi ait un rôle central dans ce suivi ne fait aucun doute. En revanche, la coordination avec les autres agences, dont le rôle a été rappelé, et la gouvernance nécessaire pour ce suivi restent à définir.

Les États membres, l'Union européenne en tête, souhaitent fortement être impliqués dans ces décisions, que tous voient comme le garant d'une action dans la durée. Tous les participants ont tiré la leçon d'Habitat II qui, faute de suivi rigoureux, n'a pas maintenu l'élan de la conférence au cours des années qui ont suivi.

Enfin, la coordination étroite du suivi des ODD avec celui d'Habitat III est un des

⁷ Notamment CGLU assurant le secrétariat de la GTF, ICLEI, C40, le réseau francophone AIMF, le réseau français CUF

succès majeurs de la conférence. Le SGNU présentera en effet le rapport de suivi devant l'AGNU tous les quatre ans, rapport qui contribuera au Forum Politique de Haut Niveau.

3.3.3. Le droit à la ville, une approche du développement urbain fondée sur les droits humains

La question des droits humains dans l'urbanisation a été fortement présente, portée par des réseaux mondiaux d'acteurs non-étatiques tels que *Habitat International Coalition*, *Global Platform for the Right to the City* et *Shack/Slum Dwellers International*, par le GAP ainsi que par des pays d'Amérique latine. En effet, en organisant durant la préparation et pendant la Conférence de très nombreux événements, intégrés au programme officiel ou non, ceux-ci ont rappelé à l'ONU et à ses États membres que le respect et la réalisation des droits humains est un élément indissociable de la ville durable.

L'augmentation des inégalités socio-économiques et des ségrégations socio-spatiales ainsi que l'industrialisation de la production urbaine privent un nombre croissant de citoyens établis et nouveaux arrivants de leurs droits humains en ne leur laissant souvent que la contrainte de vivre dans des implantations sauvages et des bidonvilles et d'occuper des emplois informels. Aux enjeux d'accès à un logement adéquat et au foncier urbain, s'ajoutent aujourd'hui l'accès à l'espace public et à la mobilité urbaine ainsi que la participation citoyenne à la prise de décision publique concernant par exemple l'aménagement de l'espace urbain ou l'allocation des budgets municipaux.

Pour répondre aux multiples revendications de justice sociale, spatiale et environnementale face à une urbanisation planétaire rapide et mal maîtrisée, l'idée de « droit à la ville », méconnue des diplomates et étrangère au langage du droit international et donc encore très peu reconnue⁸, s'est pourtant fait entendre à Quito malgré la réticence de certains pays, comme les États-Unis. Sans attendre une reconnaissance formelle du concept par les États membres des Nations unies comme instrument international relatif aux droits humains⁹, l'objectif est (i) de promouvoir universellement le terme et (ii) de le traduire pour les acteurs urbains en programmes d'action et de travail adoptant une approche du développement urbain basée sur les droits humains (*Human Rights-Based Approach*).

3.3.4. Migrants et réfugiés

La question des migrations et des réfugiés a occupé une place centrale dans les débats autour du NPV mais aussi dans l'ensemble des manifestations et réflexions qui se sont tenues avant Quito (*policy papers*, conférences régionales et thématiques de Prague, Barcelone, Abuja, etc.) et pendant de nombreux événements parallèles. Elle a aussi été particulièrement portée lors de la journée des maires, où Ada Colau, maire de Barcelone, a prononcé un discours remarquable, qui fut probablement l'un des plus applaudis de toute la Conférence. Ces échanges se tenaient dans un climat international tendu sur ce sujet, en particulier en Méditerranée et en Europe¹⁰.

⁸ En particulier, l'Union européenne a organisé un débat en vue d'une position commune des États-membres sur ce terme. Il a conclu au non-emploi de la notion de droit à la ville elle-même, du fait des incertitudes liées à son opposabilité et à sa définition, au bénéfice d'une explicitation concrète et d'une promotion de ses contenus (cf. Annexe 5, le texte des Conclusions du Conseil de l'UE – en anglais).

⁹ Mais déjà inscrit dans les constitutions du Brésil et de l'Équateur.

¹⁰ Les pays européens avaient quant à eux (difficilement) convergé dans leur déclaration commune, sur la

Dans le NPV, les formulations retenues réaffirment les droits de l'homme, sans créer de nouveaux engagements en réponse aux besoins des migrants irréguliers. Plus spécifiquement, les États reconnaissent qu'il existe des dimensions spécifiquement urbaines des questions migratoires et que les collectivités locales ont des rôles importants à jouer, notamment sur les questions de services de base, de solutions de logement et d'hébergement et de politiques d'intégration. Plus encore, la déclaration reconnaît aux acteurs locaux un rôle d'interface entre l'ensemble des acteurs sur ce sujet.

De nombreux événements parallèles se sont penchés sur les dimensions urbaines des phénomènes migratoires et sur le rôle des autorités locales. On peut notamment mentionner celui co-organisé par CGLU et ONU-Habitat sur un projet d'échange d'expériences de ville à ville en Méditerranée sur la manière d'envisager l'accueil et l'intégration des migrants. Y participaient le maire du 9^e arrondissement de Lyon et un agent de la municipalité de Madrid, deux villes partenaires du projet.

3.4. Initiatives

Les initiatives présentées ici ont été choisies en fonction de plusieurs critères : (i) ce sont des actions qui concernent plus d'un pays et qui couvrent plusieurs régions du monde ; (ii) elles sont portées par une pluralité d'acteurs ; (iii) elles sont suffisamment élaborées pour avoir déjà engrangé des résultats ; (iv) elles font l'objet de financements ou à tout le moins sont suffisamment mûres pour être opérationnelles rapidement. En outre, elles impliquent des acteurs français et sont une illustration représentative des engagements du NPV.

3.4.1. Alliance mondiale des bâtiments et de la construction

Les bâtiments représentent un enjeu majeur pour les villes. Outre qu'ils mobilisent des ressources importantes pour leur construction, ils concentrent une forte part de la demande énergétique mondiale et sont à l'origine de 32% des émissions de CO₂. En raison des forts besoins qui doivent encore être satisfaits, notamment dans les pays à forte croissance, émergents ou en développement, il faudra doubler d'ici 2050 le parc immobilier mondial. La demande d'énergie du secteur pourrait alors augmenter de 56%. Par ailleurs, les constructions seront particulièrement touchées par les effets du changement climatique, tant en raison de l'élévation du niveau des océans que des risques liés aux événements climatiques.

Pour répondre à ces enjeux, une « Alliance mondiale bâtiments et constructions » avait été lancée par la France et le programme des NU pour l'environnement lors de la COP 21. Elle a reçu l'adhésion de 24 États¹¹, représentant plus d'1,2 milliard d'habitants, et huit grands groupes¹² et plus de 50 organisations nationales et internationales, réseaux de professionnels ou financeurs. Elle a fait l'objet d'une déclaration commune signée par plus de 70 personnalités représentant la filière.

L'Alliance apporte un appui substantiel à la création d'une ville durable. Elle permet de :

mention des besoins spécifiques des migrants et des populations déplacées (cf. Annexe 5).

¹¹ Argentine, Arménie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Finlande, France, Allemagne, Côte d'Ivoire, Japon, Mexique, Mongolie, Maroc, Norvège, Russie, Sénégal, Singapour, Suède, Tunisie, UAE, Ukraine, USA et Vietnam.

¹² Lafarge Holcim, Saint Gobain, Velux, Consolidated Contractors Company, Danfoss, Veolia, Sekisui House et Suez Environnement.

- Réunir à large échelle les acteurs mondiaux du bâtiment au service d'une ambition commune et pérenniser cet élan pour faire en sorte qu'ils travaillent ensemble sur la durée ;
- Augmenter la part du bâtiment écologique dans les financements internationaux pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives et augmenter la visibilité des initiatives exemplaires ;
- Rassembler autour d'un programme d'actions opérationnel des réseaux et des partenaires stratégiques, représentant l'ensemble des acteurs de la chaîne de production du bâtiment ;
- Faire connaître les initiatives de l'ensemble des membres et plus généralement les solutions pour les rendre reproductibles et appropriables ;
- Mettre en réseau les autorités publiques en charge de la construction, pour faire converger les réglementations et les financements, vers des stratégies bas-carbone.

Outre son implication dans l'organisation du premier Buildings day et son investissement dès l'origine dans la mise en place opérationnelle de l'Alliance, la France soutient plusieurs actions spécifiques :

- Une initiative sur l'Architecture tropicale, soutenue par l'Ademe, pour produire un cadre méthodologique sur la conception bioclimatique et le confort thermique pour les zones tropicales, une réglementation thermique dans 20 pays et/ou régions et la construction de 100 bâtiments exemplaires, reproductibles et fonctionnels ;
- Un projet de fonds pour le bâtiment durable « eco-building » dont l'étude de faisabilité est financée par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial.

3.4.2. Réseau mondial des agences d'urbanisme

Jean Rottner, Président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), a lancé la mise en réseau des agences d'urbanisme au niveau mondial le 17 octobre, premier jour de la Conférence Habitat III. Issu d'une réflexion de plusieurs mois menée par la FNAU, l'IAU-IDF et l'AFD, ce réseau poursuivra plusieurs objectifs :

- faciliter les échanges entre les agences et permettre un partage d'expériences ;
- développer les coopérations entre pairs ;
- accompagner la création d'agences urbaines dans le monde.

Après un lancement sur le Pavillon France, des agences de plusieurs pays dont la France, la Chine, l'Égypte, le Brésil, l'Inde, le Mexique, la Colombie, le Maroc, la Birmanie, le Mali, et l'Algérie ont signé la Charte fondatrice. Un événement de mise en réseau a également été organisé afin de présenter l'initiative.

La FNAU a également réalisé avec l'AFD un guide proposant des pistes pour aider à la création d'agences d'urbanisme et montrant comment elles peuvent être des relais adaptés pour la mise en œuvre du NPV.

3.4.3. Observatoire mondial sur les finances locales

La réussite du NPV se mesurera à la capacité des collectivités locales à mettre en œuvre cette ambition et à disposer des moyens financiers nécessaires. En effet, les

collectivités locales assurent aujourd'hui des compétences en termes de développement social, économique, environnemental et culturel, et ce sont elles qui conduiront, sur leurs territoires respectifs, une grande partie des politiques publiques et des investissements locaux nécessaires à la réalisation des objectifs internationaux de développement.

Il est donc tout à fait essentiel de disposer d'un outil de suivi des finances locales qui fournisse une information sur les actions menées en faveur du financement local et de les ajuster le cas échéant. A cet égard, l'Observatoire mondial des finances locales mis en place par la CGLU répond à cet enjeu en assurant un suivi non normatif de la capacité des gouvernements locaux à assumer financièrement les compétences qui leur ont été confiées par la loi. Il ne s'agit pas de promouvoir tel ou tel système de financement, mais d'appréhender la diversité et la richesse des mécanismes développés dans les différents pays, en fonction de leur histoire, de leur situation géopolitique, et de leur culture administrative, en faisant ressortir les « fondamentaux » des finances locales.

Dans le cadre de cet observatoire, une première étude¹³ a été réalisée par l'OCDE, avec l'appui technique et financier de l'AFD. Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies dans 101 pays qui représentent 82% de la population mondiale. L'étude présente les principaux indicateurs sous la forme de profils pays, et réalise une synthèse comparative des sources de revenus, des dépenses, de la dette et de la structure des gouvernements locaux : <http://www.uclg-localfinance.org/fr/documents/publication/les-gouvernements-locaux-dans-le-monde-structure-et-finance>

Cette première édition a vocation à s'étoffer progressivement de données plus précises et analytiques, qui permettront d'avancer dans la connaissance des systèmes de financement local et de fédérer une communauté de pratiques et d'intérêts autour des finances locales. Elle constitue en quelque sorte un « produit d'appel » vis-à-vis de la communauté internationale, afin que celle-ci s'approprie l'outil et exerce une réelle vigilance sur la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement local.

3.4.4. Programme international de coopération urbaine de l'Union européenne

L'Union européenne était représentée à Quito par la Commissaire aux Politiques régionales, Mme Corina CRETU, et la DGA Développement et Coopération, Mme Marjeta JAGER. Les événements organisés, en particulier ceux relatifs aux financements européens et à l'activité URBACT, ainsi que ceux présentés sur le pavillon européen, ont été très suivis. Les pavillons allemand, néerlandais, espagnol, ainsi que les événements qu'ils ont organisés, ont également rencontré un grand intérêt.

La Commission au travers de la DG REGIO s'est saisie du Plan de mise en œuvre de Quito pour présenter trois pistes d'application, trois engagements de nature à répondre aux objectifs du NPV :

- La mise en œuvre du NPV par l'intermédiaire du programme urbain de l'Union européenne tel qu'adopté au printemps (cf chapitre 4.2), instrument d'application du NPV au sein de l'Union ;
- L'élaboration d'une définition mondiale et harmonisée de la ville, à travers un

¹³ Subnational governments around the world : structure and finance. OECD (2016)

travail sur les indicateurs, en partenariat avec l'OCDE et la Banque mondiale, en se fondant sur la [définition des villes de l'UE-OCDE](#) (selon le nombre d'habitants, la densité et le [degré d'urbanisation](#)) ; il s'agit d'accompagner l'application du NPV en contribuant à la définition de son assiette en Europe ;

- La promotion de la coopération entre les villes (européennes et extra-européennes), dans le domaine du développement urbain durable, en s'appuyant en particulier sur l'approche et l'expérience du programme Urbact, et de la méthodologie du [programme international de coopération urbaine \(CUI\)](#) de l'Union européenne. A la demande de la Commission, la délégation française est intervenue en soutien sur ce dernier volet, en mettant en valeur le succès de la coopération décentralisée à la française.

3.4.5. Une initiative multi-partenariale pour promouvoir la mobilité urbaine soutenable

MobiliseYourCity (MYC) est une initiative qui vise à améliorer la mobilité urbaine dans les villes des pays en développement et réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la planification soutenable des déplacements. Elle est soutenue par la France (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer – MEEM et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial – FFEM), l'Allemagne (Ministère Fédéral pour l'Environnement, la Conservation de la Nature et la Sécurité Nucléaire – BMUB) et la Commission Européenne (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement - DG DEVCO). A ce jour, MYC bénéficie d'un financement de 25M€ environ, avec un objectif pour 2020 de 50 à 70M€.

MobiliseYourCity est le fruit d'un partenariat global et inclusif qui ambitionne d'accompagner 100 villes dans 20 pays en transition ou en développement dans la préparation de Plans de Mobilité Urbaine Soutenable (niveau local) et d'une Politique Nationale pour la mobilité urbaine (niveau national). MYC accompagne les bénéficiaires dans l'élaboration de leur politique budgétaire, dans le développement de mécanismes de financement du transport urbain et dans la recherche de sources de financements, tant nationaux qu'internationaux, pour assurer la mise en œuvre des mesures issues du processus de planification. L'initiative fournit un cadre méthodologique, une assistance technique, des activités de renforcement de compétences et un accès facilité aux ressources financières.

Lancée pendant la COP21, MYC fait partie des 18 initiatives transport retenues par le Global Climate Action Agenda (GCAA). En plus de sa contribution à la lutte contre le changement climatique, MYC est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (2030) de l'ONU. Habitat III a été une étape importante pour l'initiative et a permis d'affirmer son engagement fort auprès des gouvernements locaux et son ambition à contribuer activement à la mise en œuvre du NPV. MYC a été présentée à plusieurs reprises par ses partenaires et a reçu un accueil très favorable. Un mois après Quito, la COP22 à Marrakech a été l'occasion de consacrer le lancement de la mise en œuvre de l'initiative dès le début 2017, avec notamment le Cameroun (Yaoundé et Douala), le Maroc (Casablanca) et Kochi (Inde) dont les participations ont été officialisées.

MobiliseYourCity est le fruit d'un partenariat entre l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'AFD (Agence Française de Développement), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), le CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transport Urbains et Périurbains), la Commission Européenne (DG DEVCO) et la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale

3.5. La France à Quito

3.5.1. La présence française

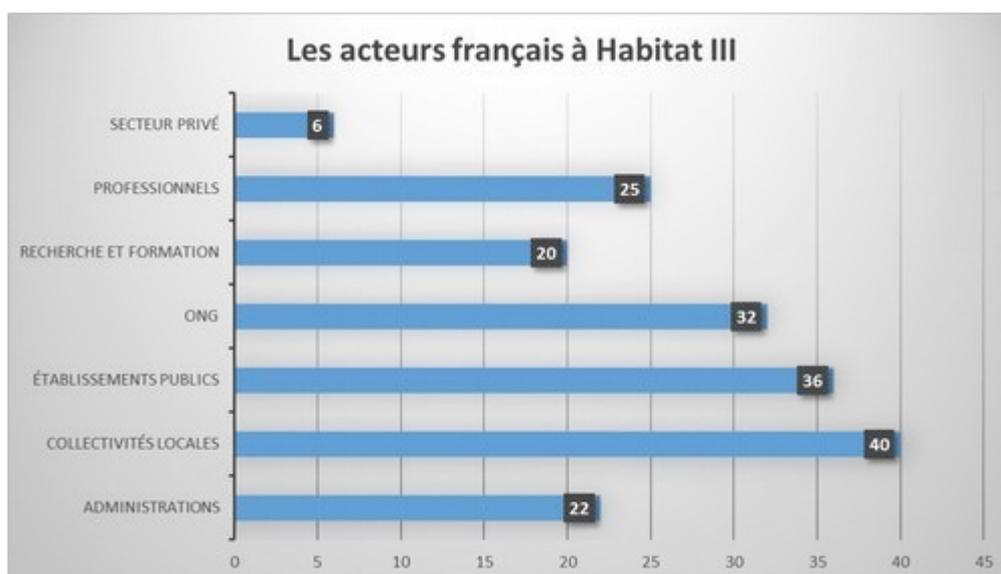
La délégation officielle était menée par Mme Emmanuelle Cosse, ministre du logement et de l'habitat durable (MLHD). Elle est intervenue lors de l'ouverture officielle en plénière pour délivrer le discours France ([voir le texte de son intervention en annexe 6](#)), lors de la table-ronde de haut niveau sur «*Leave no one behind*» et de la session spéciale sur le logement.¹⁴ Madame Cosse a également rencontré en réunions bilatérales ses homologues, notamment de l'Equateur, de la Suède et de la Mauritanie. La voix portée par la cheffe de délégation française a renforcé l'image d'un pays fortement concerné par ce thème et motivé pour jouer un rôle majeur au niveau international.



Cette perception positive du rôle de la France s'est concrétisée par d'autres rencontres de haut niveau. Gautier Mignot, Directeur général adjoint de la Mondialisation du Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a participé à deux sessions spéciales : sur la planification territoriale ainsi que sur le lien urbain/rural. Maryse Gautier (MEEM-MLHD/CGEDD) a participé au dialogue sur le foncier et Philippe Orliange de l'Agence française de développement (AFD) a participé à la session spéciale sur les finances locales. Enfin, Yves-Laurent Sapoval (MEEM-MLHD/ DHUP), a eu des échanges avec la Directrice générale du Développement urbain, du logement du ministère fédéral de l'Environnement d'Allemagne, puis avec de hauts représentants de la République d'Argentine.

Environ 180 acteurs français de l'urbain étaient présents à Quito, avec une délégation officielle de 25 membres ([voir annexe 7, note verbale](#)). Les acteurs français ont été particulièrement actifs dans les événements parallèles et sur le pavillon France. En coordonnant la participation française, le PFVT a ainsi fédéré toute la diversité de l'expertise française. De nombreuses collectivités françaises étaient représentées, parmi lesquelles Paris, Strasbourg, Nanterre, Nantes, Dunkerque, Clermont-Ferrand, Plaine Commune, Lyon. Etaient également présents les sénateurs Ronan Dantec et Jean-Marie Bockel.

¹⁴ Voir le communiqué de presse du Ministère du Logement et pour le texte de son intervention : <http://www.logement.gouv.fr/troisieme-conference-des-nations-unies-sur-le-logement-et-le-developpement-urbain-durable?xtmc=quito&xtrc=5>



3.5.2. Les événements français dans la conférence

Cette forte présence a placé la France parmi les États les plus actifs lors de la Conférence. Les acteurs français ont été à l'origine de 16 événements dans le centre de conférences (*Casa de la Cultura*) et de 26 initiatives organisées sur le pavillon France. Toutes ces activités organisées dans le cadre officiel de la conférence ont été coordonnées par le PFVT (voir [la page web du PFVT](#)¹⁵ pour une présentation de ces événements).

Plusieurs événements parallèles proposés par des acteurs français ont été retenus par les organisateurs. Ainsi, le MLHD (DHUP) a organisé un événement sur les référentiels et labels pour des villes durables avec la participation de l'AFNOR, de la Ville de Lyon (H. Julien Lafférière), de la ville de Mulhouse (Jean Rotner), du CEREMA (Christian Curé) et de la ville suédoise d'Umea. Ont ainsi pu être présentées les démarches Eco quartiers et Eco cités, le Référentiel européen pour la ville durable (RFSC) ainsi que la norme ISO 37101. Le MEEM a organisé conjointement avec le PNUE un événement intitulé « *Sustainable buildings for sustainable cities* » destiné à faire prendre conscience de l'importance du sujet spécifique du bâtiment et de la construction durable pour la ville de demain. Cet événement, qui a réuni plus d'une centaine de participants, était, comme à Surabaya, organisé autour des partenaires de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et constructions, et notamment le *World Green Building Council*.

Au cœur du dispositif de communication, le Pavillon France situé dans la zone d'exposition devant l'Assemblée nationale équatorienne a développé ses activités autour du message « Mieux vivre en ville ». Conjointement avec l'Agence française de Développement, le PFVT a conçu et animé le Pavillon France qui a accueilli jusqu'à 400 personnes par jour. Au total, plus de 2 000 personnes ont participé à des ateliers ou ont visité le Pavillon France pendant les six jours de l'exposition internationale.

Le Pavillon France a été inauguré par la Ministre du logement et de l'habitat durable Emmanuelle Cosse en présence du directeur général de l'AFD et d'une centaine de participants. Point de rencontre entre les acteurs français et internationaux, le Pavillon a contribué au rayonnement de la présence française. Il a

¹⁵ Page web : <http://www.pfvt.fr/fr/un-habitat-2016/engagement-des-acteurs>

permis d'assurer une visibilité des orientations portées par la France, de valoriser la diversité des acteurs français et leur savoir-faire sur la ville durable (présence multiple et coordonnée de la présence française) et de contribuer à montrer les enjeux de cette conférence.

Le Pavillon a accueilli 26 ateliers et événements conviviaux programmés autour des trois priorités françaises présentées dans le chapitre [2.4.1](#)

Une zone numérique a permis de diffuser des documents et des médias représentant toute la diversité de l'expertise française. Un partenariat avec Universcience a permis de diffuser des médias issus de **l'exposition Mutations Urbaines** sur le Pavillon France.

Un atelier sur les villes et le climat a été organisé sur le Pavillon France, au cours duquel les *Orientations françaises en faveur de l'action des villes pour le climat*, publiées dans le cadre du PFVT ont été présentées par Yves-Laurent Sapoval (MEEM-MLHD/DHUP). Jean Rottner, Président de la FNAU, a ensuite souligné que les villes, en tant qu'actrices de la transition climatique, sont des lieux de l'innovation. Elles peuvent être accompagnées par les agences d'urbanisme pour la coproduction d'une ville apaisée. Roland Ries, Président de CUF et Vice-président de CGLU, a ensuite mis en avant le rôle de la maîtrise d'ouvrage et la délégation de service public pour la mise en œuvre d'actions climat. Enfin, Eric Lesueur (Veolia) a présenté le simulateur de Santiago, outil d'appui à la planification urbaine.

3.5.3. Les événements organisés par la France hors les murs

Les institutions présentées ci-dessous ont organisé leur propres initiatives indépendamment de celles qui ont été coordonnées par le PFVT. Elles se tenaient dans différents lieux à Quito, en dehors du centre de conférence.

Les actions AFD

L'AFD a contribué à construire une présence forte de la France à Quito, préparée en relation étroite avec le PFVT, le MEEM, le MLHD, le Ministère de la Ville et le MAEDI/DGM sur la définition des messages de la France. Outre une participation aux événements officiels dans la Casa de la Cultura au travers de contributions à une dizaine de conférences, à la fois en tant qu'organisatrice et en tant qu'invitée, l'AFD a organisé deux ateliers autour des solutions innovantes dans les constructions d'habitat antisismique et sur le logement social durable au Pérou. Le Pavillon France a enfin été le lieu de rencontres informelles entre les partenaires et les visiteurs.

L'AFD a voulu en outre créer un espace de rencontres et d'échanges spécifique dans **la Casa AFD**. Située dans la Faculté d'architecture, de design et d'art de la Pontificia Universidad Católica del Ecuador, la maison AFD était un tiers lieu, ouvert à tous, pour approfondir les échanges, les sujets, les thématiques, pour aller plus loin et consacrer plus de temps au dialogue, pour ouvrir et partager avec un public plus large. Chaque jour 150 personnes en moyenne ont fréquenté la maison, qui a été inaugurée par le Directeur général et la Ministre du logement et de l'habitat durable en présence de



l'ambassadeur.

La casa AFD a ainsi accueilli deux expositions, « Espoirs sur la ville », une exposition photos autour de 4 projets de l'AFD : Medellin, Kochi, Johannesburg, Saint Domingue et « ¿Qué ciudad de México queremos para mañana ? », une exposition autour d'un concours de projets d'enfants sur la ville de Mexico qu'ils souhaitent pour demain. La Casa AFD a aussi accueilli des conférences liées aux expositions d'une part, aux événements parallèles sur la Ville en crise et sur Habitat Logement d'autre part, que ces débats ont permis d'approfondir. De nombreux débats ont eu lieu, sur les quartiers précaires (avec le GRET), les ODD (avec l'Institut de Recherche pour le Développement), l'eau et l'adaptation au changement climatique en contexte andin (avec l'IRD).

Enfin, l'AFD a organisé un festival « Développement durable et cinéma » : le film Demain, dont l'AFD est partenaire, a été projeté en ouverture, et un débat citoyen au Café Democratico : pour partager avec la société civile sur le thème des villes en crise

L'Alliance française

Sur invitation de l'Alliance Française, une exposition conçue et réalisée par Dominique Martin-Ferrari, l'association Métamorphose Outremers, membre du PFVT, et l'Ordre des Architectes de Guyane, s'est concrétisée en trois volets déclinés sur 150m².

Le premier volet, culturel, était lié à la tradition amazonienne du construire en bois. Cette activité est développée en lien avec les ONG amazoniennes actuellement confrontées à la construction en site isolé. Le deuxième volet reprenait l'historique du bioclimatique en Guyane à partir du bioclimatique traditionnel (la case créole), moderne, individuel et plutôt luxueux, jusqu'aux projets d'habitat social menés à Remire Montjoly, à Saint Laurent du Maroni, à Cayenne, et enfin aux projets avant-gardistes, objets de plusieurs prix de l'architecte Franck Brasselet (rectorat, IUFM). Le troisième volet mettait à disposition des élèves de l'Alliance, l'historique d'Habitat 1/2/3, l'appel des maires, l'accord de Paris, la possibilité de visionner en postes individuels 20 heures de documentaires réalisés ou produits par Dominique Martin-Ferrari et dont les droits ont été laissés à l'Alliance française.

Les équipes de l'Alliance ont contribué à l'installation de l'exposition et à sa promotion. Elles ont notamment organisé deux événements conviviaux qui ont accru les opportunités d'échanges. Des débats ont été organisés avec la participation d'élèves de Quito en continuité avec la visite de l'exposition, et ils ont été suivis de la projection de deux films : *Il était une forêt*, et *Human*.

Activités de l'IRD

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a proposé plusieurs activités pendant la conférence. Il a organisé une exposition en partenariat avec Nan, partenaire équatorien, à l'aéroport de Quito, lieu par lequel ont transité plus de 20 000 voyageurs quotidiennement pendant Habitat III. Cette proposition photographique rendait hommage au travail des scientifiques de l'IRD et de ses partenaires en Équateur pendant les 40 dernières



années. Il s'agissait de dévoiler par la même occasion la diversité géographique, morphologique, climatique, biologique de l'Équateur, qui fait de ce territoire un véritable laboratoire à ciel ouvert. Outre les reproductions iconographiques, l'exposition était accompagnée de tables interactives et d'une vidéo. Cette exposition est amenée désormais à voyager à travers l'Équateur en partenariat notamment avec les Alliances Françaises.

L'IRD a proposé également un débat sur les défis de la politique du logement et de développement urbain durable, illustré par le cas de l'Argentine, un atelier de travail avec le Réseau Mercociudades et la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), destiné à réfléchir à une offre de formation sur la ville et l'habitat durable à destination des cadres au sein des gouvernements locaux de la région. Enfin, la projection d'un film « Vivre avec les séismes et volcans » a donné lieu à un échange entre les scientifiques de différents champs, géophysique, vulcanologie, urbanisme et sciences sociales, révélant combien la science se met au service des politiques publiques afin de prévenir au mieux les risques et la vulnérabilité qui menacent nos villes.

La Fiesta de la Luz

Fruit de la coopération entre la ville de Lyon et Quito, la fête de la Lumière en illuminant les bâtiments du centre historique de façon spectaculaire, a bénéficié à un large public équatorien et international. L'animation du centre de la ville, répétée trois nuits de suite, a suscité un engouement extraordinaire et inhabituel. La présence française et particulièrement celle de la ville de Lyon a été très appréciée des autorités locales.





4. L'après-Quito

4.1. Un calendrier de suivi par les Nations unies et les parties prenantes

Conformément aux décisions du NPV, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du NPV s'articuleront avec le mécanisme de suivi et d'évaluation des ODD et le Forum politique de haut-niveau. Son volet technique se tient chaque année en juillet à New York et son segment ministériel une fois tous les quatre ans.

Au niveau des Nations unies, le NPV fera l'objet d'un premier rapport du SGNU sur la base des contributions volontaires des États membres et des parties prenantes. Ce rapport sera remis à l'Assemblée générale lors de sa 72^e session, en septembre 2017. Le rôle d'ONU-Habitat dans le suivi et l'évaluation du NPV sera déterminé après qu'aura été réalisée une évaluation de son programme, dont la réalisation suivra ce calendrier :

- avril 2017 à Nairobi : 26^e Conseil d'administration d'ONU Habitat ;
- juillet/août 2017 : rapport d'audit sur ONU Habitat par le SGNU ;
- août/septembre 2017 : réunion de haut-niveau de deux jours de l'AGNU, destinée à débattre de la mise en œuvre effective du NPV et du positionnement de ONU Habitat dans ce contexte.

Plusieurs rendez-vous des acteurs non-étatiques contribueront également au suivi public et international du NPV. En premier lieu, le sommet « Climate Chance » des acteurs non-étatiques pour le changement climatique qui s'est tenu pour la deuxième année en 2016 prend un rythme annuel. Lors de cette dernière séance à Nantes en septembre 2016, les participants ont légitimement rapproché les objectifs destinés à limiter les effets du changement climatique avec ceux de la conférence Habitat III pour une ville durable. En effet, de nombreuses initiatives proposées par les différents partenaires apportent une contribution substantielle au développement urbain durable. La prochaine séance se tiendra à Agadir, Maroc, en 2017.

De la même façon, les conférences « *Cities for Life* » organisées pour la première fois par le maire de Medellin en 2015, puis par celui de Paris en 2016, prennent un rythme annuel. Elles rassemblent des élus du monde et sont destinées à mettre en avant des initiatives pour l'innovation et l'inclusion.

Enfin, parmi les grands événements des organisations non-étatiques, se tiendra le 9^e Forum urbain mondial à Kuala Lumpur en Malaisie en 2018. Cet événement, organisé par ONU Habitat sur une base biennale prendra une forme différente à Kuala Lumpur dans la mesure où il sera le premier à se tenir après la conférence et il orientera donc les présentations des initiatives, les débats et les dialogues autour de la mise en œuvre d'Habitat III. Cette conférence, essentiellement tournée vers les organisations non étatiques, mentionnée comme une source d'information et de dialogue par le NPV, gagnerait à mettre en place un lien avec les gouvernements nationaux pour devenir plus formellement une part active du processus de suivi d'Habitat III fournissant ainsi des données sur les acteurs non gouvernementaux.

4.2. Les programmes d'action de l'Union européenne

L'UE n'a pas d'autorité formelle sur les politiques urbaines. Néanmoins, trois leviers ont été identifiés au travers desquels l'UE peut renforcer le développement des villes :

- adapter la réglementation européenne afin d'assurer une prise en compte de la dimension urbaine ;
- faciliter l'accès des villes aux fonds européens, en particulier le FEDER et le FSE ;
- renforcer l'échange de connaissances sur le sujet.

Lors des rencontres qui se sont tenues à Quito, l'UE a annoncé sa volonté de se situer dans la durée et de mettre en place des actions sur les villes de trois sortes : la mise en œuvre de l'agenda urbain européen récemment approuvé sous le nom de Pacte d'Amsterdam, la promotion de la coopération entre les villes (européennes et extra-européennes) dans le domaine du développement urbain durable en s'appuyant notamment sur le programme Urbact, et une réflexion sur des indicateurs urbains facilitant la définition harmonisée de la ville durable.

L'agenda urbain pour l'Union européenne a été formalisé à Amsterdam le 30 mai 2016. Il a été conçu pour soutenir les autorités urbaines dans les réponses qu'elles doivent construire pour faire face aux défis environnementaux, économiques, sociaux et culturels et pour les inciter à coopérer avec tous les niveaux institutionnels (européen, national, régional) et les forces vives des territoires, notamment la société civile et le secteur privé.

Il partage avec le NPV la même vision d'un développement urbain équilibré, durable et intégré. Ce Pacte identifie 12 thèmes prioritaires¹⁶ dont le développement comprendra des recommandations politiques, des bonnes pratiques et des projets destinés à être partagés et appliqués à plus grande échelle au sein de l'Union européenne. Ils donneront lieu à des partenariats entre Etats, villes, institutions européennes et organisations tiers visant à mettre en œuvre des actions qui déboucheront sur des recommandations concrètes à la Commission pour adapter les politiques européennes aux enjeux urbains, au terme de 3 années de travaux.

Avec ses 12 thèmes prioritaires, sa gouvernance à niveaux multiples et son accent sur l'apprentissage par les pairs, le [Pacte d'Amsterdam](#) contribuera à la mise en œuvre du NPV au sein de l'Union européenne, en partenariat entre les acteurs urbains que sont les villes, mais également le secteur privé, les ONG et les représentants des Etats membres et des institutions de l'Union.

¹⁶ Les 12 thèmes prioritaires sont les suivants : pauvreté urbaine, qualité de l'air, logement, inclusion des migrants et des réfugiés, emploi et compétences dans l'économie locale, transition numérique, économie circulaire, transition énergétique, usage durable des sols et nature en ville, adaptation au changement climatique, commande publique innovante et responsable, et mobilité urbaine.

LE PARTENARIAT PAUVRETE URBAIN DE L'AGENDA URBAIN DE L'UE

La France s'est engagée de longue date dans une politique ciblée sur les quartiers défavorisés ; Cet accent mis sur la pauvreté urbaine au sein de la politique de la ville a conduit le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à prendre en charge pour la France et avec l'État belge, la coordination du partenariat de l'agenda européen urbain portant sur la pauvreté urbaine.

La finalité de ce partenariat européen est d'agir sur les causes et les effets de la pauvreté en orientant ses actions vers les populations et les territoires. Pour y parvenir, l'objectif est de créer des passerelles entre les politiques urbaines et sociales. L'enjeu est double : il s'agit pour les politiques urbaines de prendre en compte les questions sociales, mais aussi de renforcer la dimension urbaine des politiques sociales. L'approche privilégiée est multifactorielle et promeut la concertation avec les habitants.

Deux priorités seront développées au sein du plan d'action qui doit être élaboré par le partenariat : la régénération des quartiers les plus pauvres ou les plus en difficulté et la lutte contre la pauvreté infantile.

Les travaux du partenariat ont débuté en janvier 2016, et dureront 3 ans. Il est composé de 20 membres permanents parmi lesquels 5 États membres : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, 7 autorités urbaines : Courtrai (BE), Birmingham (UK), Daugavpils (LV), Keratsini (GR), Lille (FR), Lodz, (PL) et Timisoara (RO) ainsi que la Région Île-de-France et la Région Bruxelles-Capitale, de la Commission européenne : la DG REGIO et la DG EMPL , ainsi que Urbact III, EUKN, le réseau européen contre la pauvreté (EAPN), et ONU Habitat en tant que membre observateur. Il compte également 2 membres thématiques non-permanents : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA) et Eurochild.

En deuxième lieu, l'UE lance un programme de Coopération urbaine internationale sur 3 ans destiné à favoriser la coopération urbaine entre villes européennes souhaitant se rapprocher d'autres villes et collectivités locales pour construire une coopération et échanger du savoir. Le programme s'appuie en particulier sur l'approche et l'expérience d'Urbact qui a fait ses preuves pour les échanges intra communautaires. Dans cette première étape d'une stratégie de plus long terme fondée sur la diplomatie urbaine, la coopération technique portera sur des domaines sectoriels ou transversaux tels que l'accès à l'eau, les infrastructures de transport, la santé et le logement. Les échanges doivent rapprocher des partenaires publics ou privés de la ville. La coopération s'ouvrira en premier lieu à des pays situés en Asie (Chine, Japon), en Europe de l'Est, (Russie, Ukraine et pays du programme de voisinage) et en Amérique latine (Brésil, Argentine, Chili, Colombie, Mexique, Pérou). Une plate-forme de mise en réseau en ligne fournira des orientations et permettra une coopération interrégionale.

Avec un budget de 20 millions d'euros, les actions de ce programme de coopération urbaine internationale contribueront à atteindre les objectifs d'Habitat III, comme ceux de la COP 21, et ils sont en harmonie avec les ODD.

Enfin, en partenariat avec l'OCDE et la Banque mondiale, l'UE a élaboré une

définition harmonisée de la ville pour les pays de l'OCDE. Elle a identifié 828 villes dans l'Union européenne et les pays associés et 495 dans les autres pays de l'OCDE. Cette définition, qui n'existait pas jusqu'alors à cette échelle, permet d'établir des bases de comparaison entre villes. Elle est fondée sur un travail sur les indicateurs, nombre d'habitants, densité, déplacements des habitants, et sur le [degré d'urbanisation](#). Ce processus pourra ainsi accompagner la mise en œuvre du NPV en en définissant l'assiette au niveau de l'Europe et plus largement de l'OCDE.

Outre ces trois initiatives majeures sur la ville durable, l'UE affiche sa volonté de continuer à travailler en vue d'une coordination pour l'ensemble du processus mené par les Nations unies. Ainsi a-t-elle sollicité les États membres pour la préparation de l'AG d'ONU-Habitat qui aura lieu en avril 2017. L'UE va aussi suivre le processus d'évaluation d'ONU Habitat demandé dans le NPV et prendre une part active aux décisions qui seront prises au vu des résultats de cette évaluation. Enfin, un document est en cours de préparation sur la stratégie de coopération de l'UE en matière de développement urbain durable.

4.3. Un programme actif de la France sur le développement urbain durable

Pleinement engagée, la France, au travers du MEEM/MLHD, du MAEDI et de ses opérateurs, l'AFD et Expertise France, fera croître ses actions et ses financements en faveur de la ville durable dans ses géographies d'intervention. A cet effet elle s'est déjà engagée sur différents types d'activités. Elle :

- Accompagne la mise en œuvre de stratégies locales de lutte contre le changement climatique et pour la résilience, au travers d'alliances multi-acteurs: l'initiative « 100 villes / 100 projets climat », la *City Climate Finance Leadership Alliance* et l'Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat.
- Encourage une mobilité durable et inclusive à travers l'initiative « *MobiliseYourCity* » et investit dans des projets de transports urbains bas carbone et accessibles à tous.
- Promeut une ville écologique et énergétiquement efficace au sein de l'initiative « Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction » et finance activement de nombreux projets de traitement des déchets, de récupération et de valorisation de biogaz ou de combustible alternatif de décharge. Les collectivités locales françaises s'engagent budgétairement aussi via le mécanisme « 1% déchets ».
- Soutient les politiques d'amélioration et d'intégration urbaine des quartiers précaires dans les villes du Sud.
- Valorise et favorise la coopération décentralisée ainsi que les échanges entre pairs sur l'ensemble des problématiques liées au développement urbain. En 2015, les collectivités territoriales françaises contribuent à hauteur de 65 M€ à la coopération internationale.
- Promeut un habitat (locatif social notamment) répondant aux défis de production et d'intégration urbaine, et de limitation de l'étalement urbain et renforce les capacités dans ce domaine.
- Accompagne le renforcement des capacités financières des collectivités locales en diversifiant les financements français en faveur des collectivités locales étrangères, et participe à mobiliser d'autres acteurs, notamment pour les financements directs aux collectivités. La France promeut le Forum mondial des

institutions de financement des collectivités locales. Elle contribue à l'Observatoire mondial des finances locales.

- Met les collectivités au cœur de la gouvernance urbaine en soutenant l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, en fournissant de l'expertise et du lien. Elle encourage une coopération européenne active dans ce secteur.
- Contribue à renforcer la démocratie locale en donnant une place croissante et renouvelée aux partenariats entre acteurs publics, privés et citoyens. Elle associe tous les acteurs publics, associatifs, techniques, professionnels, privés et de la recherche au sein du Partenariat français pour la ville et les territoires, la plate-forme française de l'urbain à l'international. Elle partage ses outils et ses expériences dans ce domaine.

4.4. Une stratégie internationale de la France à définir

Les deux années de préparation à la conférence internationale Habitat III ont suscité des débats et discussions intenses entre acteurs français et elles ont aussi situé la France au centre d'une démarche internationale sur la ville durable. Elle a été reconnue pour la plus-value qu'elle a pu apporter provenant de son expérience propre, que ce soit dans l'aide au développement ou dans les innovations des villes françaises et de leurs partenaires.

En outre ces deux années ont été témoins d'une densité importante d'événements onusiens qui ont créé des opportunités de réflexion et dialogue et qui ont été à l'origine d'engagements internationaux ambitieux. Parmi eux, les ODD identifiant notamment un objectif sur la ville et la COP 21 qui mettent en avant la contribution de la ville dans la réduction des effets du Changement climatique ont joué un rôle dans la mobilisation internationale sur la ville et de la France en particulier. Cette période est désormais révolue pour les années qui viennent et le risque existe que, en l'absence de nouvelles échéances, l'élan porté par Habitat III ne se maintienne pas à la hauteur des attentes.

Pourtant les bénéfices tirés de la préparation de Quito sont nombreux. Les plus importants sont les suivants :

- Le MAEDI, le MEEM/MLHD et l'AFD se sont coordonnés sur une vision de la ville durable, établie par une plate-forme de discussion au cours de la période de préparation ([voir annexe 4](#)). Cette coordination a trouvé une réelle plus-value dans la concertation et les échanges entre les représentants des ministères et les acteurs non gouvernementaux de la ville. Elle a aussi facilité les étapes de négociation et le positionnement français dans l'Union européenne. Il faut toutefois noter que la coordination s'est arrêtée à une vision, la liste des actions mentionnées dans le paragraphe précédent relevant davantage des priorités propres à chaque institution.
- la visibilité sur des actions portées par différents acteurs non gouvernementaux, notamment les actions de l'IRD, du CEREMA, et de la FNAU, mais également les alliances lancées dans le cadre de la préparation de la COP 21 et qui ont été présentées à Quito pour leurs bénéfices sur la ville durable.

4.4.1. Les leçons tirées du processus Habitat III

Maintenir en France une dynamique multi-acteurs autour des suites concrètes de la conférence Habitat III et du NPV pourrait s'envisager autour des actions suivantes

- Assurer par un programme d'actions en France et à l'international le suivi des engagements pris au niveau des Nations unies sur les ODD, sur la COP 21 et sur H III, pour ne citer que celles qui ont un rapport direct et étroit avec la ville durable qui nous occupe ici ; les attendus de cet objectif comportent d'une part la mesure des indicateurs pour suivre l'évolution pour notre pays et d'autre part l'ajustement des politiques pour réagir sur les faiblesses que les indicateurs ou autres analyses peuvent mettre en valeur ;
- Suivre directement et/ou au travers de l'Union européenne les engagements pris dans le NPV, notamment sur le suivi et évaluation et sur la définition du rôle d'ONU Habitat, et aussi sur le rendu des progrès présentés au Forum politique de haut niveau ;
- Jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du programme urbain européen, notamment la mise en œuvre du pacte d'Amsterdam, fidèle, au niveau européen, aux objectifs du NPV, et la globalisation d'une coopération décentralisée sur le modèle d'Urbact au travers du Programme international de coopération urbaine (voir [chapitre 4.2](#)).

Par ailleurs, la dynamique initiée en France autour d'Habitat III a permis de faire émerger quelques pistes d'actions :

- S'assurer que les actions et innovations produites par les villes et collectivités françaises sont connues et valorisées dans la politique internationale de la France sur la ville durable. On peut citer à titre d'exemple les projets d'écoquartiers ou ceux liés à la transition énergétique ;
- De la même façon, pour l'unité et la cohérence de la politique française de développement urbain en matière de ville durable, y compris sur la communication qui en est faite, il importe que toutes les parties prenantes françaises, y compris l'AFD, soient sur le même pavillon (et non dans un autre pavillon, comme ce fut le cas à Quito),
- Assurer les liens avec les partenaires non gouvernementaux. Que l'Etat engage ou non un suivi d'Habitat III, les partenaires non gouvernementaux ont montré leur engagement à Quito. Ils ont présenté des initiatives et continueront à les développer. C'est l'intérêt du MEEM/MLHD et aussi la demande de ces institutions de maintenir un dialogue entre acteurs, de disposer d'une plate-forme d'échange, de s'assurer que tous les acteurs français d'un événement international sont coordonnés par une seule institution, et d'accroître la visibilité internationale par une synergie portée par tous les partenaires (mission portée par le PFVT depuis 2011) ;
- Jouer un rôle dans le développement de la coopération décentralisée liée au développement urbain durable. Le suivi est aujourd'hui essentiellement mené par le MAEDI et l'AFD a su en tirer profit au travers des soutiens apportés sous forme d'assistance technique par les collectivités locales à ses projets ;
- Mobiliser l'expertise publique (notamment celle des collectivités territoriales) et privée afin d'accompagner les autorités nationales et locales dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques publiques urbaines. Expertise France assure dans ce domaine des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de mobilisation de l'expertise technique ainsi qu'une fonction d'ensemblier de projets, pouvant contribuer à

cette action en faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés.

- Identifier les événements internationaux sur la ville durable auxquels la France peut apporter une valeur ajoutée, au travers d'actions opérationnelles, de thèmes de recherche, d'innovations et sur lesquels, en retour, elle peut apprendre à partir des expériences et recherches étrangères. La participation à ces événements est aussi une porte ouverte au développement de projets qui ont déjà fait leur preuve dans d'autres pays et qui sont les plus prometteurs pour répondre aux défis de la ville.

4.4.2. Recommandations.

Ce rapport identifie un certain nombre d'activités qui s'imposent pour maintenir l'élan et le dynamisme créés autour d'Habitat III. Ces propositions supposent que les différents ministères ayant un rôle sur le développement urbain durable à l'international définissent une stratégie unique à partir de laquelle le MAEDI, le MEEM/MLHD, en concertation avec leurs opérateurs dont l'AFD et Expertise France, développent un programme d'action sur la ville à l'international. Enfin, cette stratégie devrait aussi être partagée avec les acteurs non gouvernementaux qui contribuent substantiellement au développement de la ville durable.

Une stratégie interministérielle sur la ville durable permettrait d'apporter des réponses à des questions qui se sont posées pendant la préparation d'Habitat III. Les actions internationales, souvent bilatérales, menées par la DHUP, pourraient ainsi être décidées non pas sur une base opportuniste ou en réponse à une demande mais à partir d'une stratégie tant géographique que thématique qui permettrait d'afficher nos priorités et de montrer une cohérence dans les activités présentées à l'international.

La distinction de fait qui existe entre les actions internationales sur la ville menées par l'AFD et celles menées par la DHUP ou les autres ministères techniques et qui est perçue dans des environnements internationaux disparaîtrait. S'il est légitime que chaque ministère ait son propre champ d'actions qui réponde à ses objectifs, une coordination sur les priorités, une cohérence sur les modalités de mise en œuvre peut efficacement renforcer le positionnement français à l'international.

Les programmes de coopération décentralisée viennent aujourd'hui en appui aux projets d'investissement de l'AFD, ce qui est pertinent. Mieux coordonner ces différentes activités avec notamment les programmes développés par la DHUP pourrait sembler opportun.

Il est donc proposé que soient lancées simultanément des actions à plusieurs niveaux :

Recommandation 1: Clarifier les priorités MEEM/MLHD sur le développement urbain durable à l'international, et renforcer l'organisation interne.

L'expérience des deux années de préparation montre la nécessité de renforcer l'organisation interne du MEEM/MLHD sur son rôle international en général et plus spécifiquement sur les questions de la ville durable, et de lui donner un caractère stratégique renforcé. Cette proposition requiert une coordination au sein des deux ministères, notamment entre la DAEI et la DHUP, impliquant dans un travail conjoint les sous-directions thématiques de la DHUP et les sous-directions géographiques de la DAEI. Les ministères gagneraient enfin à mieux coordonner les activités sur la ville durable menées par les établissements publics sous tutelle et ceux en lien avec le

ministère.

Une organisation clarifiée constitue une étape importante vers la définition d'une stratégie interministérielle, en identifiant pour le MEEM/MLHD les interlocuteurs du MAEDI ainsi que les correspondants internes sur ce thème.

Recommandation 2 : Créer un groupe interministériel pour la définition d'**une stratégie partagée de la ville durable à l'international**, en cohérence et dans la continuité de la vision qui a été développée pendant la préparation de Quito. Le MAEDI, dont c'est la compétence de coordonner la définition de stratégie à l'international, animerait ce groupe de travail regroupant les ministères concernés, MEEM/MLHD en premier lieu, mais aussi le CGET, ainsi que des grands opérateurs de l'Etat, dont l'AFD et Expertise France.

Recommandation 3 : Suggérer que DAEI et DGALN redéfinissent conjointement **le rôle et les attributions de l'ancienne Mission internationale de l'urbanisme et du logement (MIUL), placée sous leur double tutelle pour appuyer le pilotage des missions sur la ville durable à l'international**. La nouvelle Mission internationale ville durable (MIVD) aurait notamment pour rôle :

- la coordination des programmes internationaux, le suivi des accords de coopération, l'établissement d'une stratégie interne au ministère sur la ville durable
- le suivi des actions de coopérations sur la thématique de la ville durable, du logement, de la construction, des services urbains, la MIVD étant l'interlocuteur privilégié du MAEDI et de la DGTrésor ;
- le suivi des alliances engagées dans le cadre de la COP 21 pour leur effet sur la ville (alliance bâtiment, alliance mobilité, alliance sur les financements) ;
- le suivi des actions des partenaires non gouvernementaux engagés pendant la conférence de Quito, et, plus largement, sur la ville durable autour des actions et innovations proposées pendant la conférence pour établir un cadre de dialogue ; la MIVD peut et doit utiliser les institutions existantes, telles que le PFVT aujourd'hui, qui établissent un lien entre administration centrale et partenaires.
- la concertation sur les actions à l'international à mener avec le PFVT, l'IVD, Vivapolis, le Fédérateur export, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels ou professionnels.

Recommandation 4 : Clarifier les responsabilités dans le suivi et l'évaluation des ODD sur la ville. Le CGDD reste l'institution en charge du suivi des ODD. Il anime un ensemble d'acteurs chargés chacun d'un ODD. La DHUP est en charge de l'ODD11, et elle assure la collecte des données correspondant aux indicateurs qu'elle transmet au CGDD pour la synthèse. Elle est aussi en charge de l'analyse/évaluation de l'ODD 11 et des autres ODD ayant un impact sur la ville, dans le but d'identifier les succès et les faiblesses de la politique française, et pour suggérer les ajustements qui pourraient être nécessaires pour la faire évoluer. Ce travail doit être enclenché dès 2017 dans la mesure où le Forum politique de haut niveau a inscrit le sujet "La transformation vers des sociétés résilientes et durables" comme thème principal de sa session de juillet 2018. Dans cet esprit, le MEEM a missionné en février 2017 le CGEDD pour réaliser une revue des politiques publiques du ministère au regard des objectifs du

développement durable.

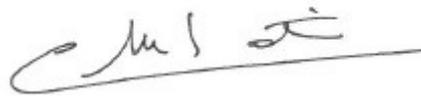
Recommandation 5 : Renforcer le lien avec des acteurs non gouvernementaux sur la ville, au travers d'outils à définir ou redéfinir. Le PFVT a réalisé un travail remarquable pendant la préparation d'Habitat III. Sa présence et son action ont renforcé l'approche multipartenariale qui fait la qualité du développement urbain, même si certaines initiatives ont été menées indépendamment. Le suivi requiert une approche partenariale similaire. Le PFVT étant aujourd'hui en phase d'évolution, il est suggéré que les ministères, le MEEM/MLHD et le MAEDI en tant que coprésidents de la plate-forme, renouvellent leur engagement et proposent une nouvelle forme de partenariat avec les financements nécessaires et dans le principe d'une continuité. Il semble enfin nécessaire de clarifier les rôles respectifs de Vivapolis, de l'IVD, et du fédérateur du « Mieux vivre en ville », aucun n'étant présent à Quito, et du PFVT.

Conclusion

Dans le court terme, il est suggéré une réflexion à plusieurs étapes permettant une mise en œuvre des recommandations :

- une réunion rassemblant des chercheurs, des responsables, qui pourraient saisir l'opportunité de la réflexion menée par le comité d'histoire des MEEM-MLHD lors de la journée du 20 septembre 2016, organisée avec le PFVT, et notamment un de ses membres l'AFD, et la revue Urbanisme, pour poursuivre les échanges et faire des propositions ;
- une réunion des décideurs internes aux MEEM/MLHD sur leur organisation ;
- la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour décider des objectifs, du format et du calendrier d'une plate-forme interministérielle sur la ville durable à l'international.

Maryse Gautier



Ingénieure générale
des ponts, des eaux et des forêts

Annexes

1. Lettre de mission

CGEDD n° 010390-02



*Le Ministre des Affaires étrangères et du Développement International,
La Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,
La Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité,
Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*

Paris, le 14.12.15 008194 CM

Madame l'Ingénieure générale,

La 3ème conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) se tiendra à Quito la semaine du 17 octobre 2016. Vingt ans après la conférence Habitat II d'Istanbul, et conformément au cycle d'une réunion tous les 20 ans, Habitat III constituera un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation et les opportunités qu'elle offre pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Habitat III sera la première conférence opérationnelle sur la ville et les territoires après l'adoption de l'agenda post 2015 et l'engagement mondial attendu de la COP21 sur le changement climatique en décembre 2015. Ces deux événements ont déjà affirmé l'importance du rôle des villes dans leurs réflexions. De la même façon, Habitat III affiche l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en milieu urbain comme une priorité majeure.

La conférence devrait ainsi permettre de dynamiser l'engagement des pays sur le développement durable et de porter une attention particulière sur un nouvel agenda urbain. Un des principaux enjeux sera dans ce contexte de préciser l'Objectif du Développement Durable n°11 relatif aux « villes durables, inclusives, sûres et résilientes » et les conditions de sa mise en œuvre, et notamment de s'accorder sur des modalités de planification et de gestion des territoires. Pour cela, les Etats membres se sont engagés à évaluer les résultats depuis Istanbul et à identifier les nouveaux enjeux urbains tout en continuant à lutter contre la pauvreté dans les villes.

La préparation de cette Conférence a été confiée à un Comité Préparatoire co-présidé par l'Equateur et la France. Notre pays aura ainsi un double rôle à assurer consistant d'une part en la conduite du processus global au titre de sa coprésidence du comité préparatoire et d'autre part, en promouvant la conception française à la ville durable, en cohérence avec nos partenaires européens.

Madame Maryse GAUTIER
Ingénieure générale des ponts, des eaux et forêts
MIGT Méditerranée
37, Boulevard Périer
13008 - MARSEILLE

37, Quai d'Orsay – 75007 PARIS
246, Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
Hôtel de Castries - 72 rue de Varenne – 75007 PARIS
35, Rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

Nous vous remercions d'avoir accepté de représenter la France dans le cadre de ce processus international.

A ce titre, il vous appartiendra :

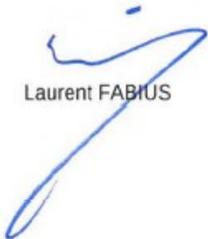
- d'assurer la coordination et l'animation du groupe de travail interministériel mis en place dans le cadre de la préparation de la Conférence Habitat III ;
- de coprésider les réunions mensuelles du bureau du Comité préparatoire, en tant que co-présidente du processus ;
- d'assurer avec l'Allemagne, autre membre du bureau représentant le groupe WEOG (Europe de l'Ouest et autres pays dont le Japon et les Etats-Unis), l'information régulière des pays membres de ce groupe ;
- de préparer en lien étroit avec les membres du Bureau et le Secrétariat de la Conférence la première version de la déclaration et de la présenter aux Etats membres ;
- de conduire avec le représentant de l'Equateur le processus de négociations du document final de la conférence Habitat III.

La conduite globale des négociations permettra à la France d'exercer son influence dans le domaine du développement urbain, thématique qui s'avère être un axe d'intervention privilégié pour notre pays qui dispose d'une offre d'excellence dans chacun des domaines associés à la ville durable (urbanisme, ingénierie, construction, efficacité énergétique, services urbains, mobilité, etc.) et qui en a d'ailleurs fait un secteur prioritaire à l'export.

La conduite des négociations se fera en lien étroit avec le MAEDI, en vertu des décrets de répartition des compétences ministérielles. Au-delà, le travail de préparation se fera en coordination interministérielle.

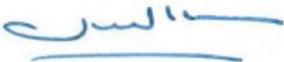
Vous voudrez bien nous informer régulièrement de l'exécution de votre mandat.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'ingénieur générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Laurent FABIUS


Ségolène ROYAL


Sylvia PINEL


Patrick KANNER



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Etat d'avancement et perspectives sur le dossier :
« HABITAT III »

Vendredi 2 octobre 2015

1 - Présentation du dossier et enjeux :

Habitat III est la troisième Conférence d'ONU-Habitat sur le logement et le développement urbain durable, le sommet se déroulera du 17 au 20 octobre 2016 à Quito (Equateur) sur le thème : « Développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ? ».

Elle offre l'opportunité de faire valoir la vision française sur les politiques et les stratégies permettant de réaffirmer le rôle des villes et des territoires en tant que moteurs d'un développement durable :

- politique de planification urbaine,
- aménagement urbain durable,
- égalité des territoires,
- politique de renouvellement urbain,
- mixité sociale,
- rénovation énergétique du bâtiment.

Attendu de la conférence :

-Un bilan des réalisations depuis la conférence Habitat II en 1996 à Istanbul sera réalisé,

-Un nouvel « agenda urbain » sera défini pour promouvoir l'engagement mondial en faveur d'une adaptation de la croissance de la population urbaine aux objectifs de développement durable et économique,

-A l'issue de la Conférence, une Déclaration sera adoptée par les États membres. Bien que non contraignante, elle sera néanmoins décisive pour l'élaboration des politiques nationales puisqu'elle servira de cadre de pensée pour le développement urbain des 20 prochaines années dans les pays du Nord, mais aussi ceux du Sud.

Habitat III sera la première conférence opérationnelle sur les villes après la COP 21 de décembre 2015.

2-Position française :

La France est mobilisée en qualité de pays « du Nord » sur ce thème en participant activement au débat international en tant que co-présidente avec l'Equateur, pays hôte, et par la représentation de Maryse GAUTIER, Ingénieure générale des ponts, des eaux et forêts.

Elle a la responsabilité de mener les négociations sur la rédaction de la résolution finale, de présider les réunions mensuelles du bureau en charge de l'organisation, d'assurer l'information régulière des pays européens que l'Allemagne et la France représentent audit bureau du Comité préparatoire qui est la représentation des États membres pour la coordination du processus préparatoire à la Conférence Habitat III.

Par ailleurs, elle assurera la liaison avec le Secrétariat général de la Conférence Habitat III, le Comité préparatoire et les coordinateurs nationaux des autres pays et de l'Union européenne.

La troisième session du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) aura lieu à Jakarta, en Indonésie, du lundi 25 au mercredi 27 Juillet 2016.

D'ores et déjà, deux réunions préparatoires à la conférence ont eu lieu dont la dernière à Nairobi en avril dernier.

Nous entrons dans les douze derniers mois de préparation de la conférence, période au cours de laquelle la résolution se négocie et se prépare en vue de sa signature lors de la conférence. Cette étape finale représente un travail important et c'est pourquoi Madame GAUTHIER s'est rapprochée du secrétariat général de votre ministère pour que lui soit accordé 2-3 ETP pour l'aider à accomplir cette tâche.

En parallèle, il est important que Maryse GAUTHIER dispose d'une légitimité incontestée pour représenter la France et négocie la résolution.

Cette représentation au plus haut niveau par un fonctionnaire de votre administration permet d'assurer la valorisation des savoir-faire et de l'expertise urbaine française dans le débat international.

Nous vous proposons donc de cosigner la lettre de mission jointe avec les ministres des Affaires étrangères et du Développement international, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

La vice-présidente

Paris, le - 7 JAN. 201

Note à l'attention de

Madame Maryse Gautier
Ingénieure générale des ponts,
des eaux et des forêts

Référence CGEDD n° 010390-02

Par lettre du 14 décembre 2015, le ministre des affaires étrangères et du développement international, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports vous ont confié la mission de représenter la France pour la préparation de la 3ème conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) prévue à Quito (semaine du 17 octobre 2016).

Cette mission sera supervisée par le président de la section « Habitat, cohésion sociale et développement territorial ». Je vous demande de lui rendre compte régulièrement de vos travaux et de m'en tenir informée.

Cette mission est enregistrée sous le n° 010390-02 dans le système de gestion des affaires du CGEDD.

Anne-Marie LEVRAUT

Copies :

M. le président et Mme la secrétaire générale de la section « Habitat, cohésion sociale et développement territorial »

M. le coordonnateur de la MIGT de Marseille



CGEDD - Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - tél. +33 (0)1 40 61 21 22 - www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

2. Liste des Notes Thématiques

80



ISSUE PAPERS UN TASK TEAM (version May 2015)

THE NEW URBAN AGENDA

AREAS	ISSUE PAPERS	UN TASK TEAM
1. Social Cohesion and Equity – Livable Cities	1. Inclusive cities (a.o. Pro-poor, Gender, Youth, Ageing) 2. Migration and refugees in urban areas 3. Safer Cities 4. Urban Culture and Heritage	1. DESA, UNDP, UNFPA, OHCHR, UN-Habitat, WHO, UNICEF, UNESCO, UN Women 2. UNHRC, OHCHR, UNITAR, DESA, FAO, UN-Habitat, UNFPA, UNITAR 3. UN-Habitat, WHO, UNICEF, UNICRI, UN Women, UNODA, UNODC, UNU, WB 4. UNESCO, DESA, UN-Habitat, OHCHR
2. Urban Frameworks	5. Urban Rules and Legislation 6. Urban Governance 7. Municipal Finance	5. UN-Habitat, DESA 6. UNDP, UN-Habitat, DESA, UNFPA, CBD, UN Women 7. WORLD BANK, UN-Habitat, CBD
3. Spatial Development	8. Urban and Spatial Planning and Design 9. Urban Land 10. Urban-rural linkages 11. Public Space	8. UN-Habitat, UNOPS, CBD, UNESCO, UNISDR 9. UN-Habitat, OHCHR, FAO, UNEP, CBD, UN Women, IFAD 10. UN-Habitat, FAO, IFAD, UNEP, UNFPA, CBD 11. UN-Habitat, CBD, UN Women
4. Urban Economy	12. Local Economic Development 13. Jobs and Livelihoods 14. Informal Sector	12. WORLD BANK, UN-Habitat, ILO, DESA, WFP, UNWTO, CBD, UNESCO 13. UN-Habitat, ILO, WFP, UNDP, CBD 14. UN-Habitat, ILO, UNDP, WFP, UN Women
5. Urban Ecology and Environment	15. Urban Resilience 16. Urban Ecosystems and Resource Management 17. Cities and Climate Change and Disaster Risk Management	15. UN-Habitat, UNEP, UNISDR, UNITAR, DESA, WMO, UNICEF, CBD, UNFPA, UNICRI, UN Women 16. UNEP, CBD, DESA, WHO, UNESCO, UN-Habitat 17. UNDP, UN-Habitat, UNITAR, WMO, WHO, UNOPS, UNEP, CBD, UNFPA, ITU
6. Urban Housing and Basic Services	18. Urban Infrastructure and Basic Services, including energy 19. Transport and Mobility 20. Housing 21. Smart Cities 22. Informal Settlements	18. UNOPS, UN-Habitat, DESA, UNEP, UNFPA, CBD, WHO 19. UN-Habitat, UNEP, DESA, WORLD BANK, UNEP, WHO 20. UN-Habitat, UNOPS, WHO, OHCHR, UN Women 21. UN-Habitat, UNDP, ITU, CBD 22. UN-Habitat, UNOPS, OHCHR



3. Liste des Documents de Politique Générale



HABITAT III POLICY UNITS TERMS OF REFERENCE FOR CO-LEADING ORGANIZATIONS

Each Policy Unit will be co-led by 2 organizations appointed by the Secretary General of the Conference, upon selection by the Secretary General in close consultation with the Bureau of the Preparatory Committee for Habitat III.

Organizations are nominated to co-lead Policy Units based on the following criteria:

- // International scope of the organization, and high level demonstrable recognition in the subject area and/or specific topic of the Policy Unit;
- // Participation and engagement in other intergovernmental processes and/or global development frameworks; and
- // Diversity in their constituency groups
- // Geographical balance

Policy Unit co-leads were nominated by member states, stakeholders with the UNECOSOC, and Habitat II accreditations, and specially accredited organizations.

2

The Habitat III Secretariat also requested the UN Task Team to nominate co-leaders.

Based on the proposals received, the Secretary General is proposing 20 organizations to co-lead 10 Policy Units.

DUTIES AND RESPONSABILITIES OF CO-LEADERS

In close collaboration with the Habitat III Secretariat:

- Coordinate contribution on substantive documents prepared by selected Policy Unit experts;
- Coordinate preparation of a detailed structure of the draft Policy Papers;
- Support analysis of the available data, including available statistics, information available in Habitat III Issue Papers, outcomes from official Regional and Thematic meetings, etc.
- Support presentation of the structure and the preliminary contents and messages of the Policy Papers at Expert Group Meetings;
- Coordinate meetings organized online; and
- Submit draft and final deliverables of respective Policy Units to the Secretary-General of Habitat III.





Proposed co-lead organizations per each Policy Unit:

Area 1	Social Cohesion and Equity – Livable Cities	1. Right to the City and Cities for All	Action Aid Bartlett Development Planning Unit – University College London
		2. Socio-cultural Urban Framework	Korea Research Institute for Human Settlements Institut Africain de Gestion Urbaine - Senegal
Area 2	Urban Frameworks	3. National Urban Policies	OECD UN-Habitat
		4. Urban Governance, Capacity and Institutional Development	London School of Economics Global Task Force of Local and Regional Governments
		5. Municipal Finance and Local Fiscal System	Lincoln Institute of Land Policy World Bank
Area 3	Spatial Development	6. Urban Spatial Strategies: Land Market and Segregation	National Institute of Urban Planning of Italy Urban Planning Society of China
Area 4	Urban Economy	7. Urban Economic Development Strategies	Global Urban Development TBC
Area 5	Urban Ecology and Environment	8. Urban Ecology Resilience	UNEP Rockefeller Foundation
Area 6	Urban Housing and Basic Services	9. Urban Services and Technology	UITP Association of German Cities
		10. Housing Policies	Habitat for Humanity Inter-American Development Bank (IDB)

4. Positionnement et enjeux pour la France en 2016

CONFERENCE HABITAT III – VERS LA DEFINITION D'UN NOUVEL AGENDA URBAIN EN 2016

POSITIONNEMENT ET ENJEUX POUR LA FRANCE

Mots clés # agenda 2030 #COP21

Habitat III, 3e conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable, établira, vingt ans après Habitat II, un nouvel Agenda urbain mondial fixant le cadre stratégique et normatif international pour les vingt prochaines années.

D'ici 2030, les enjeux climatiques ou de peuplement, l'importance et la rapidité d'une croissance urbaine inédite, exigeront l'adaptation des villes existantes autant que le développement massif d'agglomérations de pays en développement qui y sont souvent mal préparées. L'humanité devra faire face à ces besoins en assurant les équilibres sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de la planète.

L'année 2015 a vu l'adoption d'un agenda universel pour le développement durable, du plan d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement et de l'accord de Paris sur le changement climatique. Ces avancées historiques ont permis de réaffirmer la nécessaire conciliation des problématiques de développement et de préservation de l'environnement.

Habitat III devra traduire ces engagements en mettant en place un cadre opérationnel pour des villes durables résilientes, productives, inclusives et solidaires. La France attend de cette conférence qu'elle précise les conditions de la mise en œuvre d'un **développement innovant et dynamique, respectueux des hommes et de l'environnement**. Pour cela, trois priorités doivent guider le nouvel agenda urbain.

Réaffirmer que la lutte contre la pauvreté urbaine reste un défi de notre siècle ; en faisant de l'accès aux services essentiels et du droit à un logement convenable pour tous les priorités de toutes politiques nationales urbaines. Il s'agira également de lutter contre toutes formes d'exclusion dont sont victimes les habitants des quartiers précaires ou défavorisés et de favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale.

Réaffirmer l'urgence d'un nouveau modèle de développement des territoires, véritablement durable et prenant en compte les enjeux climatiques ; en plaçant la préservation et la valorisation de toutes les ressources au cœur de la planification, de la construction, du renouvellement et de la gestion des villes. Cette véritable transition écologique et énergétique doit poser les fondements d'une nouvelle dynamique économique verte, qualitative, innovante et créatrice d'emplois.

Mettre tous les acteurs en capacité d'agir pour la coproduction de la ville et son usage partagé. La ville ne sera réellement ouverte à tous que si elle est conçue, construite et gérée avec tous. Si Habitat I a permis la prise de conscience du rôle des États ; Habitat II a mis en évidence celui des collectivités locales; **Habitat III doit proclamer l'importance du dialogue et du partenariat entre tous les acteurs de l'urbain, dans le cadre d'une gouvernance démocratique**.

Si elles cristallisent les difficultés, les villes sont aussi moteurs de croissance, portant en elles des solutions. Elles sont déjà les laboratoires de l'ingénierie technique et sociale d'où émergent les idées novatrices. Leur développement offre des espaces d'opportunités et de création de valeurs qui doivent être partagés.

1- Un pacte contre l'exclusion urbaine

Mots clés : à compléter

La ville doit se construire pour tous les habitants. Elle doit répondre aux besoins de chacun et fournir l'ensemble des services indispensables à la dignité humaine et permettre une mise en œuvre effective du droit universel à l'habitat décent. Elle doit placer le bien commun avant les intérêts particuliers par la maîtrise de son mode de développement, mais aussi par des espaces publics et des

28 septembre 2016

services urbains, ouverts à tous, en pleine sécurité, sans discrimination d'aucune sorte, notamment liée au genre ou à l'orientation sexuelle, à la religion, au statut social, ou à l'origine .

La réduction des inégalités urbaines qu'elles soient sociales et économiques ou environnementales doit constituer un objectif prioritaire. Il ne pourra y avoir de ville durable s'il elle laisse à l'écart certains quartiers ou populations fragiles. Cette orientation est d'autant plus déterminante lorsque l'on estime qu'en 2030, 2 milliards d'urbains pourraient vivre dans des bidonvilles ou que l'on reconnaît les enjeux liés aux flux migratoires croissants.

La France promeut la mise en place, dans chaque territoire : de politiques publiques permettant l'accès au logement pour tous, notamment par le biais d'organismes et de financements spécifiques pour le logement social ; de politiques publiques et partenariales favorisant la mixité sociale et urbaine et fondées sur une approche intégrée des quartiers en difficulté ou précaires ; de politiques permettant une prise en compte active et solidaire, privilégiant la proximité, des réfugiés issus des zones de conflits et/ou déplacés climatiques.

2- Un Pacte pour la transition écologique et énergétique : valoriser les ressources et les territoires et favoriser une croissance verte et innovante

Mots clés : #Climat #ville sobre et efficace #planification territoriale #urbain-rural #économies locales #cycle court: #développement urbain durable

La ville durable doit être une ville sobre, compatible avec une planète aux ressources limitées. Compacte, économe en espace et en énergie, elle devra s'adapter à son milieu tout en diminuant son empreinte écologique. Pour cela, Habitat III devra **placer les enjeux de valorisation des ressources et de cycle de vie au cœur des exercices de planification, de construction et de gestion des villes.** Cela nécessite que chaque État se dote d'un cadre prenant en compte à tous les stades et à toutes les échelles, leur impact environnemental et la valorisation des services écosystémiques (air, nature, eau, biodiversité). La France promeut une approche territoriale renouvelée, globale et de long terme, intégrant bien être des habitants et enjeux environnementaux.

Cette approche doit, d'une part, permettre de dépasser les oppositions artificielles entre territoires urbains et ruraux, entre nature et ville, entre métropoles et hinterlands, entre petite et grande échelle, ou entre bâti ancien et constructions neuves, en révélant leurs complémentarités, les synergies possibles et responsabilités réciproques. Cette nouvelle voie amènera notamment à insister sur le renouvellement urbain et la mise en valeur des patrimoines, mais surtout sur l'importance d'un regard nouveau sur les espaces périurbains dont le devenir constitue partout un enjeu prioritaire pour le développement durable.

D'autre part, cette approche qualitative et respectueuse de l'environnement, satisfaisant les besoins des habitants en limitant les impacts environnementaux négatifs, doit fournir l'occasion d'une prospérité renouvelée mobilisant pleinement les acteurs économiques et créatrice d'emplois. Elle doit encourager le déploiement **de filières cohérentes avec les contextes locaux** grâce à l'émergence de solutions nouvelles, mais aussi la redécouverte et l'adaptation des techniques traditionnelles économes, favorisant un nouveau recyclage et des circuits courts pour la construction et les ressources alimentaires, manufacturières ou énergétiques.

Dans ce cadre, **les enjeux climatiques doivent être prioritaires.** La part de 70% des émissions globales de gaz à effet de serre issue des villes, et leur localisation, souvent en zones côtières ou en bord de fleuves, renforcent la nécessité de stratégies intégrées réduisant leurs émissions et accroissant leur résilience.

28 septembre 2016

3- **Un pacte pour coproduire la ville : des acteurs responsables en pleine capacité d'agir**

Mots clés : #gouvernance démocratique # projet partagé #intervention publique #partenariats # responsabilités #population #financiarisation-spéculation #financements #ville collaborative #autorités locales #citoyen #coproduction

Les habitants doivent pouvoir participer en pleine responsabilité à l'élaboration et au fonctionnement des villes. Les nouvelles méthodes de planification, de construction et de gestion doivent permettre des processus dynamiques de dialogue, de partage, de reconnaissance, de renforcement et de prise en compte des initiatives. **L'expertise de tous les habitants doit être reconnue comme moteur d'amélioration et de production.**

Les acteurs économiques, fournisseurs de services, entreprises, concepteurs et investisseurs, doivent être encouragés à apporter leurs savoir-faire et des solutions innovantes. Devant l'ampleur des besoins et au regard de leur rôle dans la production urbaine, la fabrique de la ville du XXIème siècle doit accorder **une place croissante et renouvelée aux partenariats entre acteurs publics, privés et population.** Cela implique aussi une approche systémique mettant en synergie les politiques sectorielles pour gagner en performance. Des cadres stables et efficaces sont indispensables pour développer les partenariats et les financements mixtes permettant de répartir les risques entre acteurs et d'optimiser les coûts sur l'ensemble du cycle de projet.

En réaffirmant la primauté de l'initiative publique sur la ville, la France appuie le **rôle stratégique des autorités locales**, acteurs légitimes et pertinents pour construire des réponses innovantes au plus proche des besoins des populations. L'autorité publique remplit une fonction d'intérêt général dont elle assume la responsabilité. La France encourage une décentralisation effective appuyée par l'Etat, garant de l'équité territoriale et promoteur de la coopération entre collectivités locales. Celui-ci , i définit le cadre général et stratégique du développement national et confère, sous forme de contrat politique, la maîtrise d'ouvrage urbaine à un acteur local ou régional publique légitime, porteur d'une vision transversale. Pour répondre à cette nécessité, **une maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité doit être considérée comme une priorité.** Son renforcement est le plus souvent indispensable, notamment pour des dépenses plus qualitatives et mieux maîtrisées, prévenir une spéculation excessive et capter des investissements de long terme. **Les collectivités locales doivent être en mesure de répondre à leurs besoins financiers**, par l'amélioration de leurs ressources propres (fiscalité locale, tarification des services publics valorisation et maîtrise accrue du foncier), la rationalisation des transferts de l'Etat et l'accès à l'emprunt. L'amélioration de la connaissance des finances locales à l'échelle mondiale et l'observation des écarts entre besoins et ressources est indispensable pour améliorer leur crédibilité.

La ville doit se construire pour et avec les habitants. Elle **ne sera réellement ouverte à tous que si elle est conçue, construite et gérée avec tous.** Pour des villes et des projets mieux partagés, mieux acceptés et mieux adaptés, il appartient en premier lieu aux gouvernements nationaux de garantir le cadre technique, juridique et financier d'une ville du XXIème siècle planifiée, construite, gérée et partagée avec l'ensemble des acteurs, et de promouvoir les échanges entre pairs.

Les Etats membres réunis dans le cadre de la Conférence Habitat III doivent prévoir le cadre politique, technique et financier d'une mise en œuvre et d'un suivi effectif. La France y sera attentive et y participera pleinement par des propositions de solutions pragmatiques, opérationnelles et fondées sur l'expérience

5. Conclusions du Conseil de l'Union européenne

Council of the EU General Secretariat	
<u>HABITAT III</u>	
MD no:	05/1/16 REV 1
Date:	18.04.2016
Origin:	Presidency
For:	Discussion

Draft Council Conclusions

HABITAT III: The European Union and its Member States' objectives and priorities for the 3rd UN Conference on Housing and Sustainable Urban Development

1. These conclusions set out the key objectives and priorities of the European Union and its Member States for the 3rd UN Conference on Housing and Sustainable Urban Development (HABITAT III, 17 – 20 October, Quito), which will establish a global New Urban Agenda.
2. Habitat III and the resulting New Urban Agenda should be one of the cornerstones in the **implementation of the new multilateral frameworks agreed in 2015: the 2030 Agenda for Sustainable Development, the Addis Ababa Action Agenda, the Paris Agreement on Climate Change and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction**. Sustainable urban development will play a key role in achieving the 2030 Agenda for Sustainable Development and Habitat III should give an important impetus especially to the Sustainable Development Goal (SDG) 11 calling for "cities and human settlements" to be "inclusive, safe, resilient and sustainable", but also to other relevant goals and targets across the 2030 Agenda.
3. Habitat III Conference should aim at meeting the objectives defined in UN General Assembly Resolution A/RES/67/216, "to secure renewed political commitment for sustainable urban development [...] addressing poverty and identifying and addressing new and emerging challenges". The **Outcome Document (the New Urban Agenda) should be "concise, focused, forward-looking and action-oriented"** and should make concrete suggestions on how to address the challenges raised by urbanisation and urban demography and turn them into opportunities that will support sustainable development.
4. The New Urban Agenda should be **universal and transformative** as it should be fully aligned with the principles of the 2030 Agenda for Sustainable Development. It shall be the basis for a renewed global urban development framework. It is therefore important that this agenda is implemented in an integrated manner on a global, national and local level by Member States, local authorities and other stakeholders with the support of relevant UN bodies, including UN Habitat. █

5. This New Agenda should capitalise on lessons learnt from previous Habitat conferences, but should also offer responses and solutions to the developments and challenges since the Habitat II Conference: unprecedented rapid growth of urban areas; economic concentration in urban areas; climate change impacts; increased stress on human health and natural resources and biodiversity; need for sustainable housing and buildings; geographical and social inequalities and patterns of exclusion; increased insecurity and violence; environmental degradation; food security; specific needs of displaced people and migrants.
6. We additionally acknowledge that further inputs may feed into the EU and its Member States' objectives and priorities for Habitat III, in particular the upcoming Urban Agenda for the EU. **We consider that the Urban Agenda for the EU should become a key EU delivery mechanism of the New Urban Agenda.**

We welcome the European Commission Discussion Paper 'Preparation of a Common Position of the EU and its Member States' as a working document reflecting the objectives of the EU and its Member States for the New Urban Agenda, based on the shared commitment to reaching the overarching goal of sustainable urban development while taking into account the principles of subsidiarity and proportionality.

7. The EU and its Member States consider that a holistic, integrated and place-based approach to urban development, together with a long term vision, is necessary in order to promote well-managed, livable, socially inclusive and safe, resilient, resource-efficient and environmentally sustainable as well as economically prosperous cities.

The EU and its Member States recall the need for this approach to take into account the diversity of cities and their wider territorial context and to promote urban-rural linkages in partnership with rural development and agricultural policy in order to contribute to the Union's objective of territorial cohesion. All efforts should be underpinned by the respect for and protection of human rights, gender equality, as well as the broad participation of marginalised groups, as a prerequisite for achieving inclusive sustainable development. Thereby, sustainable urban development provides a paramount contribution to poverty eradication worldwide. Furthermore, the recognition of the central role of culture, the preservation and promotion of cultural and natural heritage, alongside the availability of public space which is a fundamental condition for participation and ownership of all for the achievement of these objectives, are part of this approach.

In this respect, the following should be key building blocks of the New Urban Agenda:

- i) **Promoting inclusive and safe cities:** We encourage addressing urban **poverty** and **exclusion** by identifying, tackling and preventing the root causes and effects of inequalities and conflict through regulation of labour market, access to employment, education and skills, inclusive and participatory decision-making and planning, equal access to adequate

housing, food security, transparent and efficient delivery of basic services including water, sanitation and energy, sustainable mobility and public and green spaces, safeguarding and promoting tenure security as well as ensuring protection against forced evictions, personal welfare, and fostering civic engagement. The New Urban Agenda should address the specific needs of **marginalized groups, including displaced people and migrants**. It should also aim at tackling all forms of discrimination against women, and give specific attention to gender equality and women's empowerment, including in the planning and development of the city, in order to harness the potential of women as actors of change.

- ii) **Promoting green and resilient cities:** We encourage recognizing that environmental sustainability is fundamental to **ensuring the sustainable prosperity and well-being** of all people within planetary boundaries by sustainably using natural resources, and by fostering the systemic transition towards a **carbon and resource neutral society**. To this end, cities should focus on resource-efficiency through effective land management, integrated spatial planning, the prioritisation of urban renewal, low carbon design and steering tools in order to reduce urban sprawl and strengthen the “multiple use of space” principle. We also highlight the need to improve air quality, promote affordable sustainable transport and mobility, as well as green private sector development and entrepreneurship, ensure sound management of wastes, minimize hazardous chemicals, as well as to promote local renewable energy solutions. We prioritize climate change adaptation and mitigation in support of **cities' resilience to floods, heat waves, water scarcity, droughts and natural hazards**. We encourage the use of green and blue infrastructures as nature-based solutions, in addition to preventive infrastructure and integrated territorial planning in order to generate ecosystem services that improve human health and benefit biodiversity, as well as prevent climate change related disasters and reduce energy use. Urbanizing coasts and deltas in this respect are facing extreme and specific tensions because of the combination of socio-economic and environmental dynamics.
- iii) **Promoting prosperous and innovative cities:** We encourage strengthening the endogenous potential of cities for providing a good quality living environment for all, including for young populations, by supporting **local economic development**, promoting innovation, including social innovation, inclusive economic growth and decent work for all, while respecting the environment and strengthening equity and social integration. This requires a **business environment conducive to attracting investment**, access to smart and clean technology in line with the smart city concept, transparent and predictable policies and regulations on land security. This also necessitates access to infrastructure facilities, in particular business centers, markets, educational and research centers. We encourage formalization of the informal economy. Enhancing growth across socio-economic sectors should go hand in hand with measures to improve urban resilience, the transition towards the circular and green economy, reduce food losses, and promote a sustainable urban metabolism aiming to

reduce urban inequalities and develop rural-urban partnerships.

- iv) **Promoting good urban governance:** We encourage developing and strengthening legitimate, effective, responsive, accountable and transparent local and national governments that follow inclusive, evidence-based and participatory decision-making processes promoting multi-actor approaches. This requires a rights-based legal and **decentralization policy framework at national level**, in accordance with the principles of subsidiarity and proportionality. Such policy frameworks should ensure a clear division of powers and competences and both **enable local authorities to effectively implement national policies** and involve them as policy makers in their own right, so that they can assume their role as key actors in sustainable urban development. To this end, local authorities, particularly through their representative local government associations, and citizens must be involved and consulted at all stages of the policy cycle, from planning to implementation, in a well-designed system of multi-level governance, thereby contributing to deepening democracy.

Local authorities, in cooperation with civil society organizations, are better placed to manage the vulnerability to a range of natural and man-made risks and shocks and the transition towards sustainable cities.

Good urban governance requires **sound municipal finances**. This includes further fiscal autonomy for the sub-national level facilitating local authorities' enhanced access to financial resources, including strengthening own source revenues. Effective and transparent budget management and procurement have to be strengthened, as well as local authorities' capacities to mobilize more efficiently the various sources of financing.

We encourage fostering capacity building, including through the creation, stock-taking, dissemination and exchange of **knowledge**. To this end, peer-to-peer, in particular city to city cooperation contributes to beneficial long term partnerships that can facilitate a shared engagement. In this regard, we support the development and use of simple benchmarking and monitoring tools to help local decision-makers to identify cost-effective solutions.

8. The New Urban Agenda will need to include a coherent, efficient and inclusive follow up and review mechanism, contributing to the follow up and review system to be agreed for the 2030 Agenda for Sustainable Development. The implementation of the New Urban Agenda will be measured, monitored and reviewed based on the relevant set of indicators to measure SDG implementation. We acknowledge that this framework should be flexible and open to changes and modifications based on methodological improvements and data availability.

The **follow up and review process of the New Urban Agenda** should build on existing platforms and processes where these exist and avoid duplication. Consistent with the principles established in the 2030 Agenda, all relevant stakeholders, in particular local authorities, will need to be closely associated and

involved, in line with the principles of subsidiarity, proportionality and multilevel governance. The process will contribute to the 2030 Agenda for Sustainable Development, by supporting the thematic reviews of progress on the Sustainable Development Goals in the High-Level Political Forum, and to the implementation of the Sendai Framework and the pledged Intended Nationally Determined Contributions.

The EU and its Member States consider that data collection and indicators completeness are both essential at national and local level, to monitor progress achieved and decide on adjustments of implementation. The generated data should be transparent, openly accessible and disaggregated as appropriate to capture existing inequalities and efforts to promote inclusive development. Moreover, to support good urban governance, we encourage the localization of these indicators.

9. The EU and its Member States acknowledge that implementing a comprehensive New Urban Agenda requires support of all means of implementation, at all levels.

Indeed, equivalent to the implementation of the 2030 Agenda, Habitat III will need to be implemented through a mix of interventions: enabling and conducive policy environment; developing capacity to deliver; mobilizing and making effective use of domestic and international public finance; **mobilizing the domestic and international private sector**; stimulating trade and investments; fostering science, technology and innovation and vocational education.

The EU and its Member States support the effective engagement of local authorities in the implementation of the New Urban Agenda, of related Sustainable Development Goals and of the 2030 Agenda, including through their access to all public and private sources of financing as set out in the Addis Ababa Action Agenda, including to adequate flows of Official Development Assistance (ODA) and frameworks that facilitate blending ODA with loans.

10. **We engage to prepare and implement the New Urban Agenda** with the active involvement of local authorities and their associations, and civil society, including non-governmental organizations, private sector representatives, and other stakeholders.
11. EU and its Member States reiterate their commitment to a successful outcome of Habitat III Conference that will lead to the formulation of a global New Urban Agenda effectively responding to the challenges and opportunities offered by the cities of the 21st century. For this purpose, the EU and its Member States will continue to develop and update common positions engage in an effective and unified manner in the ongoing international negotiations.

6. Discours de la cheffe de délégation pour la France du 17 octobre 2016

Conférence HABITAT III – Session Plénière 1

Discours d'Emmanuelle COSSE, Cheffe de la délégation France

Quito - Lundi 17 octobre 2016

Madame la présidente (ou Monsieur le président [si Pdt Corrúa],
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les chefs d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les maires et élus,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,

Au nom de la France, je tiens à remercier l'Equateur de nous accueillir avec les Nations unies dans cette magnifique cité de Quito.

Nos deux pays ont une longue tradition d'amitié qui trouve de plus en plus de débouchés concrets.

Je vous invite ainsi à découvrir l'une d'entre elles en vous promenant le soir dans les rues de Quito : la Fiesta de la Luz, magnifique mise en lumière artistique des bâtiments de la ville, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Lyon.

Les liens entre la France et l'Equateur sont également forts dans la douleur, quand nos Nations sont touchées par des drames qui les mettent à l'épreuve.

Tout juste six mois après le tremblement de terre qui a frappé l'Ouest du pays, permettez-moi de formuler à nouveau un message d'amitié et de solidarité envers l'Equateur. La France est à vos côtés, notamment avec son Agence française pour le développement, pour mener à bien le chantier de la reconstruction.

Tout d'abord, laissez-moi appuyer la déclaration faite un peu plus tôt, au nom de l'Union européenne.

L'Agence française de développement vient en outre de lancer, en lien avec la Commission européenne, un programme pour accompagner 100 villes à travers le monde dans leur planification de projets urbains solidaires et durables.

La France soutient également le lancement aujourd'hui même d'un réseau international d'agences d'urbanisme, qui permettra de proposer aux villes du monde qui le souhaitent une expertise et un accompagnement supplémentaire.

La France est donc très fière de célébrer, à vos côtés, l'adoption du Nouvel agenda urbain, en s'associant à la déclaration préliminaire prononcée par Corina Cretu, commissaire européenne à la politique régionale.

Adopter un agenda Urbain, ce n'est pas penser les villes d'en haut. C'est au contraire promouvoir une urbanité qui part d'abord des besoins des habitants, tout en faisant en sorte que leur habitat soit respectueux de leur environnement.

Dérèglements climatiques, raréfaction des terres agricoles, urbanisation accélérée : à l'heure de la mondialisation, les défis sont immenses, alors que les villes accueillent désormais plus de la moitié de la population mondiale.

Je souhaite aujourd'hui vous transmettre un message d'espoir.

Je me tiens devant vous en tant que représentante d'un pays qui a vu se concrétiser sur son sol un accord historique pour la survie de l'humanité lors de la COP 21. L'Accord de Paris sur le climat a été ratifié par un nombre suffisant d'États et entrera donc en vigueur moins d'un an après sa signature.

C'est donc encourageant pour la suite.

Après deux ans de travaux, je souhaite saluer la qualité du travail préparatoire d'Habitat 3.

Pleinement engagée dans cette dynamique participative, **la France a structuré sa contribution autour de trois priorités :**

Premièrement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion urbaine, pour faire du droit à un logement convenable le moteur de toute politique urbaine ; nous nous félicitons qu'en cohérence avec l'Agenda 2030, la lutte contre la pauvreté urbaine soit placée au cœur de notre Nouvel Agenda Urbain. Le défi est immense : on estime que 2 milliards d'individus pourraient vivre en bidonville d'ici 2020. Or il n'y aura pas de villes durables si elles laissent à l'écart certains quartiers ou populations fragiles.

Deuxièmement, la transition écologique et énergétique, pour protéger les ressources naturelles des territoires ; Nous nous réjouissons là encore de la pleine prise en compte du défi climatique dans notre conception commune des politiques d'habitat. Alors que 70% des émissions de gaz à effet de serre sont issues des villes, la Ville durable sera une ville sobre, compatible avec une planète aux ressources limitées.

- **Troisième priorité, la promotion d'un urbanisme démocratique et citoyen, qui fabrique la ville pour et avec ses habitants, quel que soit leur sexe, leur religion ou leur origine.** La défense des biens communs passera en effet de plus en plus par les territoires et par la reconnaissance de l'expertise de tous leurs habitants. La France salue en ce sens la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux, partenaires légitimes pour la définition et le suivi du Nouvel agenda urbain.

Mesdames et Messieurs, nous avons trouvé un consensus sur un texte ambitieux. Il s'agira de le mettre en œuvre avec détermination. C'est l'objet du Plan de mise en œuvre de Quito que nous soutenons pleinement.

La France sera attentive à ce que les dépositaires du Nouvel agenda urbain montrent la voie de la collaboration, de la cohérence, et de la coopération entre agences, institutions financières et programmes.

Avec cette conférence Habitat III, donnons un sens au rôle primordial que joueront les villes au 21^e siècle, non seulement comme lieu de vie, mais également comme moteur du progrès humain.

Vous pourrez compter sur la France pour construire demain et avec vous cet urbanisme du 21^{ème} siècle, celui qui assurera une prospérité durable à tous les habitants.



Je vous remercie.

7. Liste de la délégation officielle – Note verbale



DIRECTION DES AMÉRIQUES ET DES CARAÏBES

Sous-direction de l'Amérique du sud

Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - Direction des Amériques et des Caraïbes - présente ses compliments à l'Ambassade de la République de l'Équateur en France et a l'honneur de lui faire parvenir la liste des membres de la délégation officielle française qui se déplacera à Quito dans le cadre de la Conférence ONU-Habitat III (17-20 octobre 2016).

Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - Direction des Amériques et des Caraïbes - saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade d'Équateur en France les assurances de sa haute considération. / M

Paris, le 29 septembre 2016

Ambassade de l'Équateur
34 Avenue de Messine
75008 Paris 75008 Paris

DELEGATION OFFICIELLE

1. Mme Emmanuelle COSSE
2. M. André VALLINI
3. M. Jonathan SOREL, Cabinet Mme Cosse
4. Mme Nadya HOSNY AMAR, Cabinet Mme Cosse
5. M. Mickael MEDARD, OS Mme Cosse
6. M. Vincent DESHAYES, Cabinet M. Vallini
7. Anne-Claire HOYAUX, Cabinet M. Vallini
8. Bruno JARDIN, OS M. Vallini
9. M. Jean-Baptiste CHAUVIN, Ambassadeur de France en Equateur
10. M. Gautier MIGNOT, DGM
11. Mme Elisabeth CLAVERIE, DGM/DDD
12. M. Henry de CAZOTTE, DGM/DDD/DEV
13. M. Jean-Pierre PAULY, Ambassade de France en Equateur
14. M. Xavier CREPIN, DGM/CIV
15. Mme Julie SALAGNAC-DIOP, DGM/DDD/GOUV
16. M. Medhi DHIB, NUOI/EB
17. Mme Marie-Laure MARTIAL, DAECT
18. Mme Louise BURDLOFF, RP New York
19. Mme Laetitia QUILICHINI, attachée de coopération régionale
20. Mme Maryse GAUTIER MEEM
21. M. Yves-Laurent SAPOVAL MEEM MLHD
22. Mme Mireille VIORA, CGEDD
23. M. Samuel RIPOLL MEEM CGEED
24. M. Matthieu FLORET MEEM-MLHD
25. M. Michel SCHLAIFER, ETI climat/développement durable auprès de la CEPAL
26. M. Rémy, RIOUX, AFD
27. M. Philippe ORLIANGE, AFD
28. Mme Anne ODIC, AFD
29. M. Hervé CONAN, AFD
30. M. Benjamin NEUMANN, AFD
31. M. Maurice BERNARD, AFD
32. M. Marco VAREA, AFD
33. M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur, ancien ministre et président de Mulhouse Alsace agglomération
34. Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris
35. M. Roland RIES, maire de Strasbourg, président de Cités-Unies France

8. Glossaire des sigles et acronymes

<i>Acronyme</i>	<i>Signification</i>
AFD	Agence française de développement
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
DAEI	Direction des affaires européennes et internationales
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
FPHN	Forum politique de haut niveau (HLPF, <i>high level political forum</i>)
FUR	<i>Follow up and review</i> (suivi et rapportage)
GAP	<i>General assembly of partners</i> (assemblée générale des partenaires)
GES	Gaz à effet de serre
GTF	<i>Global task force</i> (groupe de travail international)
IAU-IDF	Institut d'aménagement urbain pour l'Île de France
IRD	Institut de recherche et développement
LGBT	Lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transgenre (lesbian, gay, bisexual and transgender)
MAEDI	Ministère des affaires étrangères et du développement international
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (jusqu'en janvier 2015)
MEEM	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
MLETR	Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (jusqu'en janvier 2015)
MLHD	Ministère du logement et de l'habitat durable
MYC	<i>Mobilize your city</i>
NPV	Nouveau programme pour les villes
ONG	Organisaton non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PFVT	Partenariat français villes et territoires
UE	Union européenne
WEOG	Groupe des pays européens, occidentaux et autres pays (<i>western, european, and other country group</i>)

